

Ville de Renens

CONCOURS D'ARCHITECTURE - PROCÉDURE OUVERTE

La Savonnerie, un nouvel îlot de logements et d'activités



RAPPORT DU JURY

Octobre 2019

Renens – La Savonnerie

CONCOURS D'ARCHITECTURE

RAPPORT DU JURY

1 AVANT-PROPOS	1
2 PREAMBULE	2
3 PROCÉDURE	3
3.1 Genre de procédure	3
3.2 Maître de l'ouvrage et organisateur du concours	3
3.3 Calendrier du concours	3
3.4 Composition du jury	4
4 CAHIER DES CHARGES	5
4.1 Contexte du concours	5
4.2 Objet du concours	6
4.3 Démarche participative du concours	6
4.4 Programme de la Savonnerie	7
4.5 Durabilité des constructions	7
4.6 Critères d'appréciation des projets	7
5 JUGEMENT	8
5.1 Projets	8
5.2 Examen préalable	9
5.3 Délibérations du jury les 22 et 23 août 2019	9
5.4 Délibérations du jury le 26 septembre 2019	11
5.5 Recommandations du jury	12
5.6 Levée de l'anonymat	13
6 APPROBATION DU RAPPORT	15
7 PRESENTATION DES PROJETS PRIMES	16
8 PRÉSENTATION DES PROJETS NON PRIMES	34

1 AVANT-PROPOS

Le travail de réaménagement du centre-ville, de ses places et de ses rues, mené par la Ville de Renens depuis 2008 a eu pour but de renforcer un centre-ville attractif et accueillant qui participe à son identité, à sa vie sociale et culturelle et à son dynamisme économique. L'îlot de la Savonnerie, avec ses 6 parcelles propriétés de la Commune, est un site stratégique situé en prolongement du quartier de la place du Marché. Son développement s'inscrit dans le souhait de poursuivre le renouveau de Renens, en intégrant la population dans une démarche participative. Celle-ci a eu pour objectif de renforcer le lien entre les habitant-e-s et leur ville et assurer l'adéquation des choix dans la transformation de ce lieu de vie.

Le programme du concours architectural est issu de ces échanges entre population et autorités. L'enjeu de ce projet était multiple : poursuivre la requalification urbaine du centre de Renens, permettre la construction de logements accessibles et innovants et d'activités indépendantes et répondre aux besoins des associations avec un nouvel espace d'activités publiques dit le Tiers-lieu.

La Ville de Renens utilise depuis de nombreuses années le concours d'architecture ouvert à un degré. Par ce biais, elle assume un rôle de promotion de l'architecture, en permettant à de nombreux architectes de tout horizon de se confronter, sous une forme anonyme, à un programme public particulier. Elle est consciente que c'est pour elle une chance extraordinaire que de pouvoir bénéficier du travail considérable investi par les concurrents pour formuler leur proposition et ainsi offrir à la collectivité un large éventail de projets comparés et jugés sur leurs qualités. Ces concours permettent également à de jeunes bureaux de concourir et ainsi entrer dans le métier. Le lauréat, M. Rémy Cottin, fait partie de cette relève. Le jury s'en réjouit particulièrement et l'en félicite.

Construire un nouveau quartier mixte au centre-ville doit répondre à de nombreux défis, dont celui de s'intégrer au contexte environnant, de faire perdurer les qualités et les usages du lieu et de participer à la qualité de vie collective. La participation publique qui a accompagné le démarrage du projet a permis d'assurer les objectifs et d'apporter de la confiance à cette démarche.

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux habitant-e-s qui ont donné de leur temps pour accompagner ces premières étapes et donner leur expertise citoyenne aux autorités et au jury du concours. Nous tenons aussi à remercier très chaleureusement les 66 concurrent-e-s qui nous ont offert leurs visions exprimées au travers de leurs rendus. Merci pour ce travail précieux sur lequel le jury a pu débattre, comparer et comprendre.

Merci à l'ensemble du jury qui a toujours été respectueux de la qualité des projets et de la valeur ajoutée qu'ils offraient à ce lieu cher aux Renanais-es. Merci au président du jury, M. Laurent Guidetti, qui a su mener l'ensemble des membres du jury du concours à un dialogue créatif, serein, riche et passionnant et qui a abouti à un projet unanimement salué par tous les membres du jury.

Tinetta Maystre - Municipale Urbanisme et Travaux.

2 PREAMBULE

Débutée en 2004, la rénovation du centre-ville de Renens a vu la réalisation de nombreux chantiers qui ont depuis changé son visage. Le réaménagement de la place du Marché, du square de la Savonnerie, mais aussi la réalisation de plusieurs zones de rencontre ont participé à la modernisation de la ville.

Dans le cadre de cette mutation, la redéfinition du quartier de la Savonnerie, situé en plein cœur de la Commune, a régulièrement suscité des attentes diverses de la part des citoyens (demandes des sociétés locales pour une Maison des associations, interpellation au Conseil communal pour exploiter judicieusement le potentiel de ces lieux en matière de politique du logement ou socio-culturelle, etc.), qui ont conféré au fil des ans un poids symbolique particulier à ce lieu.

L'îlot de la Savonnerie, avec six parcelles propriétés de la Commune représentant environ 5'040 m² de surface de terrain, constitue un site stratégique participant au renouveau de Renens. Acheté en 1983 aux PTT par la Ville de Renens, ce site accueillait historiquement une savonnerie. Le lieu en a gardé le nom.

Dès ses prémices, le projet s'est voulu bien plus qu'une simple opération immobilière sur l'un des rares espaces comprenant une maîtrise communale du sol. Ainsi, la Municipalité de Renens a décidé d'associer les Renanaises et Renanais à sa réflexion, afin de définir ensemble une vision d'avenir pour ce quartier emblématique situé en plein cœur de la ville. Cette intention figure dans le préavis n°76-2015 adopté par le Conseil communal le 10 septembre 2015.

Une étude de faisabilité urbanistique a permis d'évaluer le potentiel constructible du site sans avoir à réviser le plan d'affectation du lieu. Conserver les règles d'aménagement actuelles permet une intégration du projet au tissu bâti existant.

La démarche participative, qui a permis aux Renanaises et Renanais de s'exprimer sur le futur de l'îlot de la Savonnerie, s'est déroulée au début de l'année 2018. Suite à cette démarche, la Municipalité s'est engagée à respecter une liste de neuf principes majeurs permettant de répondre aux attentes et besoins émis par la population. Ces éléments sont repris dans un document de synthèse dont le contenu fait partie intégrante des bases du concours d'architecture.

A la suite du concours, la Ville organisera un appel d'offres à investisseurs afin de céder le terrain en droit distinct et permanent de superficie (DDP). L'investisseur devra être un investisseur d'utilité publique et membre de l'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (ARMOUP). L'investisseur réalisera le projet lauréat du concours en qualité de maître d'ouvrage, accompagné par les architectes lauréats.

3 PROCÉDURE

3.1 Genre de procédure

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LMP-VD et de son règlement d'application RLMP-VD, la Ville de Renens a organisé une procédure de mise en concurrence.

Cette mise en concurrence a pris la forme d'un concours d'architecture anonyme à un degré, organisé en procédure ouverte, tel que le règlement SIA 142 (ed. 2009) le définit.

Cette procédure est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics et les avis y relatifs (publication, adjudication, ou autres) ont été publiés dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud et sur le site internet de simap.

3.2 Maître de l'ouvrage et organisateur du concours

Le maître de l'ouvrage du projet est la Ville de Renens, représentée par le Service de l'urbanisme, Centre technique communal.

L'organisation de la procédure a été assurée par Irbis Consulting SA, à Morges.

3.3 Calendrier du concours

Lancement du concours	15 mars 2019
Rendu des projets	8 juillet 2019
Rendu des maquettes	22 juillet 2019
Vernissage	8 octobre 2019

3.4 Composition du jury

Président

M. Laurent Guidetti - *Architecte EPFL SIA, Urbaniste FSU, Associé du bureau Tribu Architecture à Lausanne*

Membres professionnels

Mme Valérie Ortlieb - *Architecte EPFL SIA, Associée du bureau Piuz+Ortlieb Architectes SA à La Tour-de-Peilz*

Mme Daniela Liengme - *Architecte SIA IAUG, Associée du bureau Liengme Mechkat Architectes à Carouge*

Mme Jeanne Della Casa - *Architecte EPFL FAS, Associée du bureau L-Architectes à Lausanne*

M. Martin Hofstetter - *Architecte EPFL SIA, Urbaniste FSU, Chef du Service de l'urbanisme, Ville de Renens*

M. Antoine Perret - *Architecte, Chef du Service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes, Ville de Renens*

Membres non-professionnels

Mme Tinetta Maystre - *Municipale Urbanisme-Travaux, Ville de Renens*

Mme Patricia Zurcher - *Municipale Gestion urbaine-Développement durable, Ville de Renens*

Mme Myriam Romano - *Municipale Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport, Ville de Renens*

M. Didier Divorne - *Municipal Bâtiments-Domains-Logement-Cultes, Ville de Renens*

M. Antonio Da Cunha - *Représentant du Forum des Associations de Renens (FAR)*

Suppléants

Mme Sonia Rosello - *Urbaniste et architecte-paysagiste, Cheffe de projet, Service de l'urbanisme, Ville de Renens*

Mme Joëlle Tharin - *Déléguée à l'intégration, Ville de Renens*

Spécialistes conseils

M. Pilet et M. Niang - *Groupe de suivi citoyen*

Mme Catherine Merz - *Responsable de l'Office de la police des constructions de Renens*



4 CAHIER DES CHARGES

4.1 Contexte du concours

Le site de la Savonnerie se situe au nord des voies CFF à proximité de la place du Marché, au cœur du centre-ville. Il représente 5'038 m² répartis sur six parcelles. Cette zone reflète l'histoire et le développement économique, social et démographique du centre-ville de Renens.

Renens était, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, un village à vocation principalement agricole et viticole. L'arrivée du chemin de fer en 1855 dans les bas de la Commune amorce une transformation radicale du bourg et de son centre-ville situé en amont des voies. L'installation et l'agrandissement de la gare de triage quelques années plus tard induisent le déploiement d'un tissu économique dense et diversifié (machines et micro technique, installations électriques, électroniques, menuiserie, imprimerie, reliure, produits laitiers, etc.). Ce développement a façonné la ville, ses rues, ses places et son tissu bâti.

Le périmètre du projet de l'îlot de la Savonnerie est le témoin de cette diversité historique. Il se compose de diverses parcelles et bâtiments relevant de ce passé industriel, notamment une usine de savon qui donne aujourd'hui son nom au projet. Fort de cet héritage du XX^e siècle, intimement lié aux activités tertiaires, le développement de la Ville s'oriente aujourd'hui vers l'innovation et la culture (école d'art, lieux culturels, incubateurs d'entreprises, etc.).

Pièce manquante de la mutation du centre névralgique de la cité, amorcée depuis quelques années, le projet de la Savonnerie doit permettre de créer des liens entre les habitants. Futur lieu de rassemblement des diverses activités associatives de la Ville, le site est aujourd'hui occupé par des usages intermédiaires qui l'animent et créent les prémices d'une vie sociale riche et diversifiée à l'image des habitants. Les aménagements provisoires réalisés (potagers, aménagements sportifs, espace de détente), permettent d'ores et déjà à la population de s'approprier ce futur espace partagé. À l'avenir, le projet devra compléter et accompagner le développement de la Ville pour ainsi renforcer son rôle de pôle régional de chef-lieu de district.



Vue aérienne du site de la Savonnerie

4.2 Objet du concours

La Ville de Renens a souhaité développer un projet sur le site de la Savonnerie, sur les parcelles 558, 562, 565, 566, 567 et 912 en y implantant des nouveaux bâtiments de logements, ainsi que des commerces et activités en rez-de-chaussée.

Ces parcelles totalisent une surface de 5'038 m² de terrain et appartiennent toutes à la Ville de Renens. En respectant le règlement en vigueur, 9'000 m² de SPd (surface de plancher déterminante) seront réalisés, dont 1'500 m² d'activités.

Bien que la majeure partie du programme soit allouée à la création de logements, la Ville de Renens a souhaité des affectations mixtes (publiques, associatives et commerciales). Cette diversité doit participer à renforcer l'attractivité du centre-ville de Renens.

4.3 Démarche participative du concours

Pour la mise en valeur de l'îlot de la Savonnerie, la Municipalité a compté sur l'apport des Renanaises et Renanais. C'est pourquoi, afin d'alimenter la réflexion sur le renouveau d'un quartier central de Renens, la Municipalité a choisi de s'adresser à tous les habitants par le biais d'une démarche participative.

La démarche participative, lancée au début 2018, a porté essentiellement sur les diverses activités indépendantes, publiques et associatives que les futurs bâtiments pourront accueillir ainsi que sur les espaces extérieurs et les espaces publics adjacents.

Fort de ce travail en collaboration avec la population, la Municipalité a décidé de prendre la série d'engagements suivante pour répondre aux attentes de la population dans la suite des démarches :

Durabilité

Le projet sera de forte qualité urbaine et architecturale et exemplaire sur le plan du développement durable.

Densité

Le bâti occupera environ 2/5 de la surface de la parcelle.

Programme

Le projet comprendra environ 8'500 m² SPd de logements, 750 m² SPd d'activités indépendantes, 750 m² SPd d'activités associatives, 100 m² de dépôt communal (hors SPd).

Logement

La mixité est privilégiée, les logements seront de toutes les catégories (logements à loyers abordables LLA, en propriété par étage PPE, subventionnés) et de typologies variées et innovantes (nombre de pièces, types, ...)

Activités indépendantes

Le choix des usagers et exploitants de ces surfaces sera pris en accord avec la Municipalité, qui pourra notamment exclure une activité que la démarche participative aura définie comme assez présente dans le quartier.

Activités associatives

La typologie des activités associatives et le choix des usagers feront l'objet d'un processus ciblé qui permettra de préciser les besoins spécifiques et de vérifier la cohérence de l'ensemble.

Espaces publics et extérieurs

Les rues adjacentes seront intégrées à la réflexion du projet et aménagées en cohérence avec l'îlot. Les aménagements extérieurs seront reliés au réseau des espaces existants, ouverts au public et largement plantés.

Concours d'architecture

Une majorité d'architectes siègera dans le jury du concours d'architecture ; la population y sera associée selon des modalités à préciser pour respecter une procédure juste, équitable, économique et efficiente.

Investisseur

L'investisseur sera un maître d'ouvrage d'utilité publique. La procédure de sélection se déroulera après le concours d'architecture. Il peut y avoir plus d'un investisseur.

Groupe de suivi

Les modalités des procédures pour trouver l'investisseur, le projet d'architecture et les usagers des activités associatives seront précisées ultérieurement. Un groupe de suivi, composé de personnes ayant participé à la démarche participative sur la Savonnerie, sera intégré à ces trois processus.

4.4 Programme de la Savonnerie

Le programme du projet la Savonnerie comprend les éléments suivants :

Programme immobilier

Le projet prévoit les surfaces et typologies suivantes :

- 7'500 m² de logement avec 75% de typologies LLA (35% de 3 pièces, 30% de 4 pièces et 10% de 5 pièces) et 25% de typologies alternatives. Les logements ne sont pas situés au rez-de-chaussée et doivent respecter les exigences SELT pour les typologies LLA.
- 750 m² d'activités publiques et associatives, appelé le Tiers-lieu, composé d'un espace polyvalent, d'un bar/café, de bureaux et de salles de réunions mutualisés.
- 750 m² d'activités indépendantes situées au rez-de-chaussée et accessibles aux PMR.

Parking souterrain

Le stationnement automobile (logements et activités) se fera dans un parking souterrain. Le parking possédera des caves pour chaque logement ainsi qu'un abri PC.

Un dépôt communal

Une surface de 100 m² sera prévue pour accueillir un dépôt communal accessible aux véhicules de voirie (rampe, monte-charge ou plain-pied).

Tiers-lieu

Les activités publiques et associatives prendront place dans un espace de partage et d'accueil, ouvert, mutualisé, fédérateur et rassembleur.

Aménagements extérieurs et espaces publics

Les espaces extérieurs doivent être de qualité, ouverts à tous, largement plantés et en connexion avec le réseau d'espaces publics existants.

4.5 Durabilité des constructions

La Ville de Renens a obtenu le label "Cité de l'énergie", ce qui implique pour elle un développement urbain respectant les principes du développement durable.

Dans ce contexte, en parallèle de l'application des dispositions réglementaires, le projet lauréat devra s'engager à respecter les objectifs visés par la Ville de Renens dans son concept énergétique communal, qui transcrit la vision de la société à 2000 watts. Le lauréat s'engage à réaliser toute construction au minimum dans le respect du standard "Bâtiments 2011".

4.6 Critères d'appréciation des projets

Conformément au règlement de la procédure, les projets remis ont été jugés sur la base des critères d'appréciation suivants (sans ordre hiérarchique) :

- Respect du programme du concours ;
- Qualités sociales du projet, espaces de rencontre, circulations, seuils ;
- Qualités urbanistiques des propositions, insertion, perméabilité du quartier ;
- Qualité de l'architecture des bâtiments et des espaces extérieurs en relation avec le site ;
- Qualité typologique et architecturale des logements ;
- Caractère innovant des constructions ;
- Économie générale du projet et prise en compte des principes de développement durable.

5 JUGEMENT

5.1 Projets

Soixante-six projets ont été réceptionnés.

Ils ont été numérotés et portent les devises suivantes :

N°	Devise
1	Davids et Goliath
2	La résidence
3	COUR (OU)VERT 101
4	Une place au soleil
5	La Ville en couleurs
6	Brillo
7	Pelléas et mélisande
8	Jardins à vivre
9	DOMUM
10	UMBERTO
11	El Capitán
12	Rooftop
13	La place aux herbes
14	Washing machine
15	Palais désinvolte
16	Côté cour, côté jardin
17	Mon oncle
18	SERPENTIN
19	Tyler Durden
20	Bulletin
21	Puissance 4
22	La Traverse
23	As-tu déjà oublié ?
24	Autour d'un vert
25	Octopus
26	Les trois savonnettes
27	Tabula Artisana
28	Hannah
29	ZEN244
30	Pappardelle
31	Cours Forrest
32	Les princes de la Ville

33 Namassepasmousse
 34 Ça mousse !
 35 Salomon
 36 Soap-Opera
 37 Chlorophylle
 38 L'oiseau de bois
 39 Agora
 40 BASTET
 41 Mix Factory
 42 LAYON
 43 Chiquitita
 44 Îlot de fraîcheur
 45 Le savon de Louis
 46 Les fraises sauvages
 47 «Je me souviens»
 48 La vie resonna
 49 HEPTA
 50 Place de la Manivelle
 51 Aviron
 52 Ruban Bleu
 53 Wild Wild West
 54 Michelle
 55 9GRAMS
 56 Silene Fruticosa
 57 STAIRWAY TO HEAVEN
 58 Par-delà les nuages
 59 Odelay
 60 Rox et Rouky
 61 Trois côtés
 62 Les Jardins Suspendus
 63 Ecopolis
 64 Fenêtre sur cour
 65 Quartier-Ville
 66 Barista

5.2 Examen préalable

Les projets ont fait l'objet d'un examen préalable portant sur le respect des prescriptions du programme et du règlement de construction de Renens.

Cet examen a été effectué par le bureau Irbis Consulting à Morges.

L'examen portant sur le règlement de construction à été effectué en tenant compte :

- De l'article 29.1 sur les nouvelles lois sur les logements (LPPPL).
- De l'article 102 du règlement du plan d'extension qui permet à la Municipalité d'autoriser des dérogations exceptionnelles en rapport avec la LPPPL.

Ainsi une tolérance de 10% sur le règlement du plan d'extension est prise en compte pour la hauteur des façades, la profondeur des bâtiments, la distance entre les bâtiments et la distance aux limites.

5.3 Délibérations du jury les 22 et 23 août 2019

5.3.1 Introduction et rappel des objectifs

Le président du jury, M. Laurent Guidetti salue les membres du jury ainsi que le travail des soixante-six candidats qui ont déposé un projet et ouvre la session des 22 et 23 août 2019. Il présente le déroulement des deux sessions de jury et rappelle les objectifs du concours.

Le chef du Service de l'urbanisme de la Ville de Renens M. Martin Hofstetter prend à son tour la parole pour rappeler l'histoire du site de la Savonnerie, l'enjeu du concours pour la Ville de Renens et les données essentielles du règlement et du programme.

5.3.2 Admission des projets au jugement

L'organisateur du concours présente le résultat de l'examen préalable.

Tous les projets et toutes les maquettes ont été remis dans les délais et dans la forme demandée.

L'ensemble des projets respectent la règle de l'anonymat et les conditions de participation.

Les projets rendus sont tous admis au jugement par le jury.

5.3.3 Admission des projets à la répartition des prix

Les projets suivants diffèrent des dispositions du programme sur des points essentiels et sont donc écartés de la répartition des prix :

N°	Devise
11	El Capitán
27	Tabula Artisana
32	Les princes de la Ville
40	BASTET
58	Par-delà les nuages

Les projets suivants diffèrent du règlement de construction de Renens sur des points essentiels et sont donc écartés de la répartition des prix :

N°	Devise
1	Davids et Goliath
2	La réSidence
3	COUR (OU)VERT 101
4	Une place au soleil
11	El Capitán
12	Rooftop
15	Palais désinvolte
16	Côté cour, côté jardin
21	Puissance 4
22	La Traverse
24	Autour d'un vert
25	Octopus
26	Les trois savonnettes
27	Tabula Artisana
28	Hannah
30	Pappardelle
31	Cours Forrest
32	Les princes de la Ville
33	Namassepasmousse
34	Ça mousse!
37	Chlorophylle
38	L'oiseau de bois
39	Agora

N°	Devise
40	BASTET
43	Chiquitita
46	Les fraises sauvages
47	«Je me souviens»
48	La vie resonna
49	HEPTA
50	Place de la Manivelle
51	Aviron
52	Ruban Bleu
55	9GRAMS
57	STAIRWAY TO HEAVEN
58	Par-delà les nuages
59	Odelay
60	Rox et Rouky
61	Trois côtés
62	Les Jardins Suspendus
64	Fenêtre sur cour
65	Quartier-Ville
66	Barista

Ces quarante et un projets peuvent faire l'objet d'une mention par le jury.

Après une prise de connaissance individuelle des projets, les membres du jury commentent l'ensemble des soixante-six projets. Les remarques portent principalement sur les thèmes suivants :

- La volumétrie des projets et le rapport d'échelle avec les autres bâtiments voisins.
- La distribution et la qualité des liaisons entre les bâtiments et le reste du quartier.
- Le dimensionnement et la qualité des typologies d'appartements proposées.
- L'occupation de l'espace, notamment vis-à-vis des aménagements extérieurs et des espaces de rassemblement tel que le Tiers-lieu.
- Le respect du règlement de construction de la Ville de Renens.

Après avoir passé en revue l'ensemble des soixante-six projets, le jury procède à un premier tour d'élimination et décide de garder les projets suivants :

N°	Devise
5	La Ville en couleurs
6	Brillo
7	Pelléas et mélisande
10	UMBERTO
12	Rooftop
13	La place aux herbes
18	SERPENTIN
19	Tyler Durden
20	Bulletin
21	Puissance 4
22	La Traverse
24	Autour d'un vert
25	Octopus
26	Les trois savonnettes
27	Tabula Artisana
30	Pappardelle
34	Ça mousse!
36	Soap-Opera
37	Chlorophylle
41	Mix Factory
44	Îlot de fraîcheur
45	Le savon de Louis
48	La vie resonna
50	Place de la Manivelle
54	Michelle
59	Odelay
66	Barista

Le jury approfondit ensuite l'analyse des vingt-six projets encore en lice et procède à un second tour d'élimination lors duquel il décide unanimement de garder les projets suivants :

N°	Devise
6	Brillo
12	Rooftop
22	La Traverse
26	Les trois savonnettes
45	Le savon de Louis
48	La vie resonna
54	Michelle

5.4 Délibérations du jury le 26 septembre 2019

Les sept projets en lice ont fait l'objet d'un examen approfondi par les spécialistes conseils à savoir le groupe de suivi citoyen et par Mme Merz, responsable de l'Office de la police des constructions de Renens. De plus, une analyse économique a également été réalisée par M. Perret, membre du jury.

5.4.1 Groupe de suivi citoyen

Le groupe de suivi citoyen, composé de huit personnes non-professionnelles, s'est réuni le 24 septembre 2019 pour passer en revue les sept projets sélectionnés afin de faire part de leurs remarques aux membres du jury. Le résultat de cette expertise est restitué par M. Pilet et M. Niang, porte-paroles du groupe de suivi, aux membres du jury. Il ressort de l'analyse du groupe citoyen les critères et points suivants :

- Volonté de créer un lieu multigénérationnel.
- Souhait de créer un espace public au rez-de-chaussée, accessible et ouvert à tous les habitants de Renens.
- Souhait de créer un espace qui s'intègre avec le reste du quartier et de la ville avec une connexion entre le square et le projet de la Savonnerie.
- Accès facile et possible à tous. L'accès au parking est à prendre en considération.

Le groupe de suivi demande aux membres du jury de se projeter dans le futur projet en tant qu'habitant mais aussi en tant que Renanaises et Renanaise.

5.4.2 Analyse règlement de construction de la Ville de Renens.

La responsable de l'Office de la police des constructions de Renens a fait part aux membres du jury de son analyse des sept projets encore en lice par rapport au respect du règlement de construction de la Ville de Renens et de la tolérance de 10% octroyée au titre de la LPPPL et sur le règlement du plan d'extension.

5.4.3 Analyse économique

M. Perret a présenté une analyse économique des sept projets encore en lice à partir des surfaces utiles pondérées, des surfaces de planchers déterminantes, des loyers et coût de construction envisageable.

5.4.4 Tour des sept projets

À la suite de ces expertises, les membres du jury ont réalisé un tour des sept projets sélectionnés avec un regard neuf.

5.4.5 Tour de repêchage

À l'issue de ces expertises, un tour de rattrapage est effectué sur l'ensemble des projets éliminés. Aucun projet n'est repêché.

5.4.6 Classement des projets

Le jury procède à un nouveau tour complet des sept projets en lice et en relève les points forts et les points faibles. Les considérations des utilisateurs, en termes de qualité, de fonctionnalité et d'agencement des espaces, ainsi que la force des propositions architecturales sont évaluées pour chaque projet.

À l'issue des délibérations le jury procède au choix du projet lauréat et au classement définitif. À l'unanimité, le jury décide de désigner le projet lauréat suivant :

N° Devise

54 Michelle

Le jury établit ensuite le classement des projets :

N°	Devise	Rang	Prix / Mention
54	Michelle	1 ^{er} rang	1 ^{er} Prix
22	La Traverse	2 ^{ème} rang	Mention
6	Brillo	3 ^{ème} rang	2 ^{ème} Prix
45	Le Savon de Louis	4 ^{ème} rang	3 ^{ème} prix
12	Rooftop	5 ^{ème} rang	Mention
48	La vie resonna	6 ^{ème} rang	Mention

5.5 Recommandations du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet N° 54 Michelle dans une perspective de dialogue entre son auteur et les différents acteurs de ce projet. Lors du développement du projet, le lauréat devra :

- Typologie : diversifier les typologies alternatives, y apporter plus de vie et d'espaces en commun. Varier le type de ménage auquel les typologies alternatives sont destinées.
- Aménagements extérieurs : retravailler les aménagements extérieurs en poursuivant la démarche participative en collaboration avec la Commune sur cette thématique, en particulier réfléchir à l'intégration des espaces attenants au site, rue de la Savonnerie et parc Frehner.
- Parking : étudier les possibilités de mutualisation des accès aux parkings avec la Coop en collaboration avec la Commune et les propriétaires voisins.

5.6 Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, le président du jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification des projets qui permet de lever l'anonymat des soixante-six projets.

N°	Devise	Bureau Architecte Architecte en cas d'association	Architecte Paysagiste
1	Davids et Goliath	Atelier Maxime Schmitt Architecte	-
2	La réSidence	Studio O - Ancilli & Meridor GbR	-
3	COUR (OU)VERT 101	Arch Marino la Torre	Arch Francesca Fasanino
4	Une place au soleil	AF Toscano SA	Baechler + Guettinger SA
5	La Ville en couleurs	Apotheker & Michon architectes	Joris De Castro architecte paysagiste
6	Brillo	Dettling péleraoux architectes	MG associés Sàrl
7	Pelléas et mélisande	Ana Otero Architektur GmbH	Johannes Von Pechmann Stadtlandschaft GmbH
8	Jardins à vivre	Ganko office for Architecture	Architetto Guido Tesio
9	DOMUM	Arch Anca Maria Pasarin Ferreira Garcia De Almeida	-
10	UMBERTO	Atelier LRA Lapo Ruffi Architetti	-
11	El Capitán	Atelier Aggeler GmbH	Schrämmli Landschaftsarchitektur GmbH
12	Rooftop	Quatre architecture territoire Sàrl	-
13	La place aux herbes	Personeni Raffaele Architectes Sàrl	-
14	Washing machine	Aviolat Chaperon Escobar Westpol Landschaftarchitekten	Architectes SÀRL
15	Palais désinvolté	Dreier Frenzel Sàrl CArPe	Territoires landscape Architectes
16	Côté cour côté jardin	Burrus Nussbaumer Architectes	Meren Kühn architecte paysagiste HES FSAP
17	Mon oncle	Atelier Zéro2 SA	Grandjean Nicolas
18	SERPENTIN	Architech SA	Arrabal Sàrl
19	Tyler Durden	NB.Arch	Atelier Grept
20	bulletin	Bessard & Mocan architectes Sàrl	Organicdesign Glassey
21	Puissance 4	IttenBrecht !hl SA	Denogent SA
22	La Traverse	Jaccaud Spicher Architectes Associés	-
23	As-tu déjà oublié?	Pannetier Architecture	-
24	Autour d'un vert	CCHE Lausanne SA	-
25	Octopus	Joud Vergely Beaudoin Architectes Atelier PLUM	-
26	Les trois savonnettes	MUE Atelier d'architecture SAS Frederic Garrigues architecte	Florence Peucat architecte paysagiste
27	Tabula Artisansa	Glocki Architecte EPFL Lucien Favre Architectes EPFL	-
28	Hannah	Dériaz Buache architectes associés Post-office Architectes	Charlotte Fagart Architecte Paysagiste
29	ZEN244	David Viladomiu Ceballos Adrian Mellado Munoz	Andrea Arriola Fiol
30	Pappardelle	M+B Zurbuchen-Henz Sàrl Plates Bandes Communications et Fulgoru desing	Be Landscape Sàrl
31	Cours Forrest	StudioV9	Biol Conseils Sa
32	Les princes de la Ville	Associati Sàrl	Brütsch Architecte-paysagiste
33	Namassepasmousse	Farra Zoumboulakis & Associés architectes urbanistes SA Tekne SA - Jean Daniel Beuchat	-

34	Ça mousse!	Atelier d21 Sàrl	Pierre André Tassain
35	Salomon	GDAP architectes	-
36	Soap-Opera	Pont12 Architectes SA	-
37	Chlorophylle	MPH architectes	Pass-age
38	L'oiseau de bois	Rico Bürkli Architektur GmbH	-
39	Agora	BBH Architectes Sàrl	Atelier Aya
40	BASTET	Coci Studio	
41	Mix Factory	Cristea Arhitectura Sàrl	Iulius Cristea
42	LAYON	MSV architectes urbanistes Sàrl	-
43	Chiquitita	Translocal Architecture GmbH	-
44	Îlot de fraîcheur	Atelier Balan Semadeni	Waechter Nicolas
45	Le savon de Louis	Stendardo Menningen Architectes	Felix Brussow Architecte paysagiste HES
46	Les fraises sauvages	Altorfer & Bon	-
47	«Je me souviens»	Envar Sàrl Philippe Leroy Architectes Sàrl	Interval paysage Sàrl
48	La vie resonna	Terrin.barbier architectes Sàrl Anne-Claire Schwab	Dankolinder arquitectura y apaisajismo
49	HEPTA	Pannett & Locher architectes Sàrl	Pascal Heyraud architecte paysagiste
50	Place de la Manivelle	Yann Bommelaer	-
51	Aviron	PFR architectes SA	Les ateliers Lacroix
52	Ruban Bleu	Adrien Grometto architecte EPFL Mathilde Sudan architecte EPFZ	Sarem Sunderland
53	Wild Wild West	Nicolas de Courten architectes Sàrl EPF SIA	Duo Architectes paysagistes
54	Michelle	Rémy Cottin Architecte	Studio Mint Sàrl
55	9GRAMS	Pablo Roel Herranz	Aitana Arroyo Samso
56	Silene Fruticosa	AFF architectes	Landschafts Architektur Brigit Hammer
57	STAIRWAY TO HEAVEN	Grandolfi Cilacian Architectes EPFL Fabien Cerutti Architectes EPFZ	-
58	Par-delà les nuages	Atelier Ora - Orti Riscassi Architekten GmbH	Alsina Fernandez landschaft Architektur
59	Odelay	Müller Schnörringer Architekten GmbH	Cadrage Landschaftsarchitekten GmbH
60	Rox et Rouky	Esposito + Javet architectes associés sa	-
61	Trois côtés	Zellweger Architektur Urbanistik	-
62	Les jardins suspendus	Cassa Contemporary Architectural solutions SA	-
63	Ecopolis	Ba Bongard Architectes	Alessandro Lordelli
64	Fenêtre sur cour	Il-A architectes Sàrl	Mille et un jardin
65	Quartier-Ville	Pinto Mouthon architectes Sàrl LMH SA	Design paysage Sàrl
66	Barista	Piguet Architectes Sàrl Nicolas Bassand Architectes EPFL	Les Carnets Verts

6 APPROBATION DU RAPPORT

Le présent rapport est approuvé par le jury le 2 octobre 2019

M. Laurent Guidetti



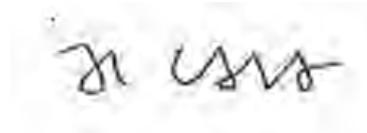
Mme Valérie Ortlieb



Mme Daniela Liengme



Mme Jeanne Della Casa



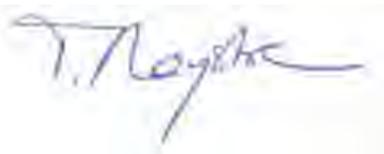
M. Martin Hofstetter



M. Antoine Perret



Mme Tinetta Maystre



Mme Patricia Zurcher



Mme Myriam Romano



M. Didier Divorve



M. Antonio Da Cunha



7 PRESENTATION DES PROJETS PRIMES

Projet Lauréat – 1^{er} rang - 1^{er} prix

N°54 Michelle

Architecte : Rémy Cottin Architecte

Architecte paysagiste : Studio Mint Sarà

Collaborateur : Rémy Cottin

Le projet reconnaît la situation particulière de l'îlot, à la jonction des différents tissus urbains qui caractérisent le centre de Renens ; il s'en inspire en créant 3 volumes qui répondent chacun à l'échelle des constructions anciennes mais qui composent ensemble une forme d'îlot ouvert répondant aux structures récentes plus importantes. Leurs articulations et dilatations réagissent subtilement aux différentes situations rencontrées.



Par sa composition et par le traitement des rues du quartier, avec une rue de la Savonnerie rendue aux piétons, cette proposition s'inscrit intelligemment dans son environnement et complète la succession d'espaces publics du centre en lui offrant une belle perméabilité piétonne.

Les décalages du bâti offrent, sur l'extérieur de l'îlot, des espaces publics végétalisés, aux qualités bien affirmées. En continuité de la place du Marché et du square de la Savonnerie, se trouve le plus important. Il prolonge et renforce le square, permet d'élargir la rue de la Savonnerie et offre un seuil d'entrée à l'espace intérieur de l'îlot. Les quatre autres décalages, toujours à l'extérieur de l'îlot, forment des placettes plantées qui sont autant de seuils pour les entrées aux logements.

La cour intérieure de l'îlot, plus tranquille, mais bien connectée avec les espaces publics tout autour, est subdivisée en deux parties, la cour du Tiers-lieu, facilement appropriable par ce dernier et la partie plantée, où l'on trouve des jeux d'enfants et des potagers.

Le Tiers-lieu se situe dans le volume de tête de l'îlot, très ouvert sur les espaces publics et bien visible. Le découpage volumétrique détermine d'intéressantes placettes pour le dégagement des différents espaces du Tiers-lieu. La courette devient un espace de référence extérieur pour le Tiers-lieu. Le jury relève qu'il nécessitera certainement des mesures pour limiter les nuisances sonores du Tiers-lieu vers les niveaux de logement. L'organisation et l'articulation des différents espaces sont très séduisantes, offrant une grande diversité de lieux, la flexibilité nécessaire ainsi qu'une forte identité. Le projet apporte ainsi une belle réponse aux exigences et interrogations du programme. L'implication des associations et habitants dans le développement du Tiers-lieu peut se faire sur une base solide.

Les entrées des immeubles sont placées côté rue, la plupart sur les placettes, espaces de rencontre et de transition pour les habitants. Chaque hall d'entrée donne accès à une buanderie et à un local à vélos, jouissant pour la plupart d'un bel éclairage naturel. Aux étages, des cages d'escalier compactes mais généreusement ouvertes en façade, distribuent chacune deux à trois appartements de dimensions et typologies variées. L'articulation des volumes multipliant les situations d'angle permet d'offrir deux ou trois orientations à chaque appartement, véritable plus-value pour l'habitabilité. Les typologies sont de qualité. Dès l'entrée, un hall donne accès à une ou deux chambres à coucher et aux sanitaires. Puis, autour d'une loggia s'articulent une cuisine séparée et un grand espace de séjour-salle à manger qui s'ouvre sur une deuxième chambre plus polyvalente. Cette disposition des pièces permet d'offrir, d'une part, une flexibilité d'usage et d'autre part, des vues diagonales à travers l'appartement produisant une sensation de générosité spatiale avec différents points de vue sur l'extérieur. La dimension de certaines pièces devra être calibrée lors du développement du projet.

Le projet est développé tout en nuances et en sensibilité. Les plans offrent des réponses clairement définies autant typologiques qu'en ce qui concerne le Tiers-lieu qui est extrêmement compact, central et affirmé. Les volumes, alternances de retraits entre le végétal et le bâti sont appréciés pour la qualité des espaces qu'ils génèrent, tant intérieurs que spatialement. Une perméabilité urbaine est offerte tout en définissant clairement les espaces de la ville. L'expression du socle, des façades et de l'attique est, à l'image du plan et de la volumétrie, faite de nuances appréciées : ce socle en dur accompagne un traitement attentif des détails, balcons, ouvertures, etc.

La proposition colorée, référence à l'environnement direct, est intéressante comme image conceptuelle, cependant la construction de façades en bois crépi est à affiner si cette matérialité devait être conservée.



Plan de situation



Modèle physique

PROJET

UN PROJET DE RESTRUCTURATION

Le projet consiste en la réhabilitation et la reconstruction de l'ensemble des bâtiments existants...

DESIGN DE LA RESTRUCTURATION

Le projet de réhabilitation est basé sur une approche globale qui prend en compte l'ensemble des aspects...



Plan de situation de l'ensemble des bâtiments existants



Plan de situation de l'ensemble des bâtiments existants



Plan de situation de l'ensemble des bâtiments existants



Plan de situation de l'ensemble des bâtiments existants



Vue de l'ensemble des bâtiments

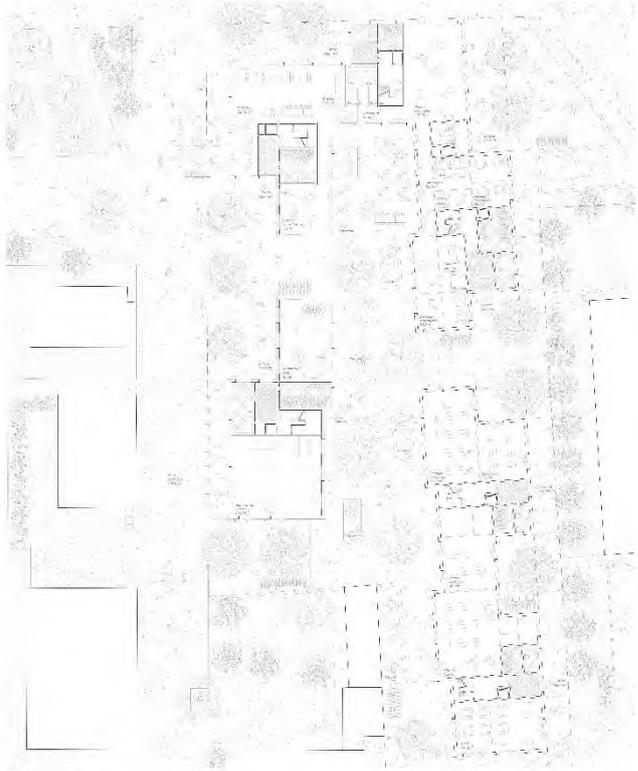
Le projet de réhabilitation est basé sur une approche globale qui prend en compte l'ensemble des aspects...

Le projet de réhabilitation est basé sur une approche globale qui prend en compte l'ensemble des aspects...

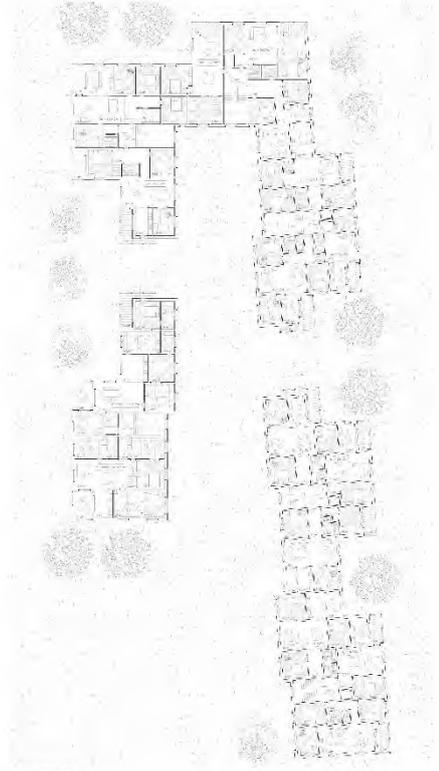
Le projet de réhabilitation est basé sur une approche globale qui prend en compte l'ensemble des aspects...



Plan de situation



Plan de situation



Plan de situation

2^{ème} rang – Mention

Projet N°22 Traverse

Architecte : *Jaccaud Spicher Architectes Associés*

Une forme bâtie très compacte fait face au square de la Savonnerie et marque la limite du tissu du centre. Sa géométrie offre un nouvel espace public généreux dans la diagonale de la place et du square, et permet le maintien des équipements collectifs au sud du site. Le projet propose habilement de compléter cette séquence d'espaces publics en franchissant la rue et en rendant au parc existant sa vocation première.

Les espaces publics de ce projet sont clairs et différenciés. Une place arborée de belle dimension prolonge le square de la Savonnerie et regroupe les entrées des logements et du Tiers-lieu, ainsi que les commerces. Un large passage couvert permet de rejoindre, au sud, un lieu conservé au plus proche de son usage actuel avec les jardins potagers et des espaces de sports et de loisirs. Ainsi, le Tiers-lieu devient le pivot entre la Place, le couvert et les jardins et entretient avec eux un rapport d'intérêt réciproque au travers d'espaces extérieurs diversifiés qui permettent une dynamisation et un contrôle social des espaces publics par le Tiers-lieu.

Les activités indépendantes se situent au nord, en tête du volume en forme de « point d'interrogation », dans une situation idéale. La nouvelle place « en traverse » distribue et met en scène le Tiers-lieu dans une très belle situation. Les espaces proposés pour le Tiers-lieu sont convaincants, mêlant espaces généreux et plus petits, continus et discontinus.

Le passage couvert amène à quatre entrées d'immeubles de belle dimension donnant chacun accès à une grande cage d'escalier centrale. Dans le bâtiment nord, celle-ci s'ouvre sur un grand palier percé de courettes, sorte d'atrium central abondamment éclairé qui distribue plusieurs appartements organisés en couronne. L'entrée des appartements est caractérisée par de très grands halls habitables et éclairés, naturellement en deuxième jour depuis l'atrium, proposés aux habitants comme des espaces de vie supplémentaires. Ces halls donnent accès à une succession de pièces dont la dimension permet une flexibilité d'usage appréciée. Les autres cages d'escalier sont plus compactes, mais de dimension permettant également leur appropriation par les habitants. Elles distribuent des appartements de qualité, avec des séjours et des cuisines habitables s'ouvrant sur deux façades et offrant des vues transversales procurant une sensation de grandeur spatiale indéniable.

Le caractère urbain et domestique à la fois est jugé fort séduisant. Le langage architectural répond de façon très subtile à la grande échelle assumée par le projet qui propose notamment de très belles façades en adéquation avec les références locales.



Discorso di Progettazione in 3D a 45°

Il nuovo intervento, realizzato nel 2016, ha permesso di recuperare un'area di circa 10.000 mq, precedentemente occupata da un'area di parcheggio. L'edificio è stato progettato in modo da integrarsi con il tessuto urbano esistente, mantenendo le caratteristiche architettoniche e urbanistiche del quartiere.

La nuova struttura è stata progettata in modo da integrarsi con il tessuto urbano esistente, mantenendo le caratteristiche architettoniche e urbanistiche del quartiere. L'edificio è stato progettato in modo da integrarsi con il tessuto urbano esistente, mantenendo le caratteristiche architettoniche e urbanistiche del quartiere.

Il nuovo intervento, realizzato nel 2016, ha permesso di recuperare un'area di circa 10.000 mq, precedentemente occupata da un'area di parcheggio. L'edificio è stato progettato in modo da integrarsi con il tessuto urbano esistente, mantenendo le caratteristiche architettoniche e urbanistiche del quartiere.



PROGETTO DI PAESAGGIO URBANO



STUDIO

Discorso di Progettazione in 3D a 45°



STUDIO

3^{ème} rang – 2^{ème} prix

Projet N°6 Brillo

Architecte : *Dettling Péléraux Architectes*

Architecte paysagiste : *MG Associés Sàrl*

Collaborateur : *Astrid Dettling*

Le projet part de la forme classique de l'îlot qu'il déconstruit et fait réagir à son environnement urbain. Cette attention au contexte offre de nouveaux espaces publics avec leurs cheminements piétons qui complètent le réseau existant. Elle crée des volumes adaptés à l'échelle du bâti et permet également d'intégrer de façon convaincante l'immeuble présent au nord-est du site à la composition générale.

L'espace intérieur de l'îlot, densément planté, s'ouvre sur la ville. Les auteurs proposent diverses activités, sous les arbres, dans une gradation du plus public, près du square de la Savonnerie, au semi-public ou collectif, à l'intérieur de l'îlot, proposant ainsi une forme de continuité, au risque d'introduire l'effervescence des espaces publics urbains au cœur d'un îlot de logements.

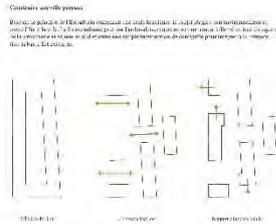
Bien que très appréciée pour la densité des plantations, l'indifférenciation de ce continuum d'espaces verts, d'une proportion sensiblement égale partout et avec un traitement au sol similaire, n'apporte que peu de diversité et de variation dans l'usage et l'identité de ces espaces.

L'espace central de la cour est public. Il réunit les différents espaces du Tiers-lieu répartis dans trois bâtiments. Le Tiers-lieu est ainsi découpé en sept parties au minimum dont la plus grande fait 166 m² (ludothèque), contrainte qui limite les usages possibles. L'accessibilité du Tiers-lieu peut se faire par la cour et par les espaces publics adjacents ce qui le rend bien visible.

La distribution des appartements se fait systématiquement par des cages d'escalier extérieures, s'insérant entre les volumes chauffés et distribuant pour la plupart deux appartements. Au rez-de-chaussée et au premier étage, la cage d'escalier est traversante, alors qu'aux étages supérieurs, elle est fermée côté rue par une chambre supplémentaire. A tous les étages, chaque palier est directement relié aux larges balcons continus qui se développent dans le prolongement des espaces de jour, côté cour. Si ce dispositif semble intéressant dans la perspective de générer des espaces de convivialité, le choix des cages d'escalier extérieures génère un développement de façade important. Les balcons deviennent parfois coursives pour distribuer des pièces de travail collectif ou des chambres d'amis, produisant des situations de perte d'intimité pour certaines chambres. Le projet propose des appartements bien dimensionnés, variés et flexibles, qui jouissent tous d'au moins deux orientations.

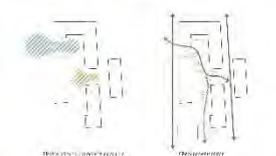
Malgré ses qualités indéniables, notamment les espaces publics et communs proposés, le principe d'une façade fermée sur l'extérieur et d'une autre ouverte par des balcons à l'intérieur de la cour semble trop schématique. La façade sur rue est jugée froide et plutôt austère par le jury.





Concepteur

Le projet est porté par le collectif d'architectes **brilo**, en collaboration avec le maître d'ouvrage. Le projet vise à créer un cadre de vie plus agréable et sécurisé, tout en préservant l'histoire et le patrimoine du quartier.



Plan de situation - 1:500

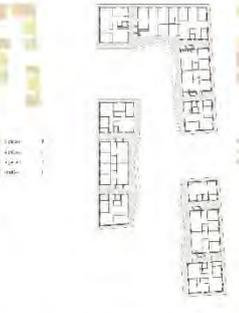
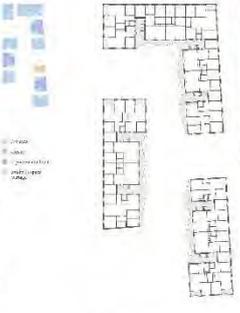
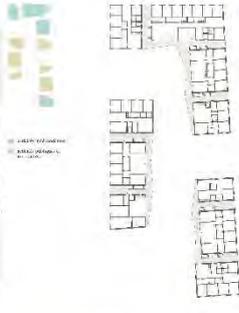
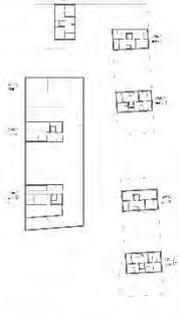
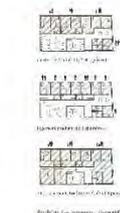


Les principes de projet

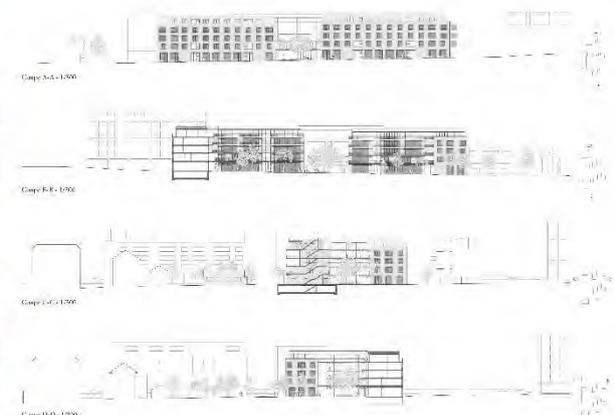
Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à créer un cadre de vie plus agréable et sécurisé. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à créer un cadre de vie plus agréable et sécurisé.

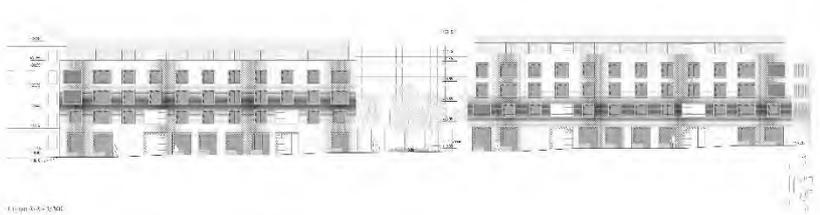
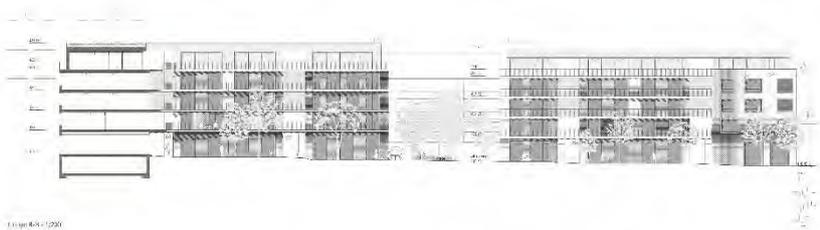
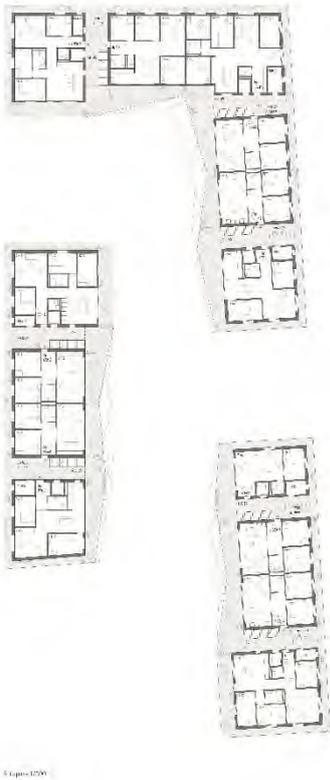
Les principes de projet

Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à créer un cadre de vie plus agréable et sécurisé. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à créer un cadre de vie plus agréable et sécurisé.



Plan de situation - 1:500





4^{ème} rang – 3^{ème} prix

Projet N°45 Le Savon de Louis

Architecte : *Stendardo Menningen Architectes*

Architecte paysagiste : *Felix Brussow Architecte paysagiste HES*

Collaborateurs : *Daniele Stendardo - Felix Brussow*

Le réseau des espaces publics du centre de Renens se trouve ici complété par un petit parc, rendu possible par l'interruption de la forme urbaine proposée. Celle-ci se base sur les alignements, tout en réagissant au contexte, de façon très voire trop discrète. La villa urbaine, au sud du projet, délimite habilement le nouvel espace public et offre une solution sensible pour la parcelle voisine.

Par le parti-pris de terminer le centre par une limite très forte, le projet tourne le dos à tout le haut de Renens, contrainte dommageable à la perméabilité souhaitée.

La grande place plantée devient le lieu de référence du nouveau projet. On y trouve les entrées des logements et de certains des commerces, ainsi que les entrées du Tiers-lieu. Le décalage de façade du côté est offre une bande d'espace vert sur laquelle le Tiers-lieu aurait pu s'ouvrir, (avec des accès) ce qui aurait permis de retrouver une forme de porosité avec l'avenue du 14 Avril.

Le Tiers-lieu donne sur la cour intérieure. Il s'organise en long, proposant des espaces reliés entre eux. Le corolaire de cette disposition est qu'il en devient infranchissable depuis la rue de l'Avenir, à l'arrière. Le Tiers-lieu, les distributions et la cour sont donc inaccessibles et coupés depuis le nord et l'est.

Les accès aux halls d'entrée des immeubles se font côté cour, à travers un espace couvert qui distribue également les locaux vélos. Aux étages, deux escaliers extérieurs débouchent sur une longue coursive qui se déploie autour de la cour, les quatre autres s'ouvrent sur des terrasses distributives, partagées par deux appartements. L'entrée dans les logements se fait directement par la cuisine, articulée en baïonnette avec le séjour, qui se prolonge sur une loggia plus privative, offrant ainsi des vues diagonales à travers l'appartement. Ces systèmes distributifs offrent de beaux espaces de rencontre de qualité, mais les coursives produisent des situations délicates pour certaines chambres, qui malgré le vide qui les éloigne du passage, perdent en intimité. Les typologies alternatives sont bien conçues et offrent une réversibilité intéressante.

Malgré les critiques émises concernant sa fermeture et l'organisation du Tiers-lieu, le langage architectural est apprécié pour sa subtilité, notamment avec le léger retrait sur deux niveaux. Ces proportions de façade sont particulièrement pertinentes à l'intérieur de l'îlot.





Site plan 2002

Le site est situé dans le quartier de Louvain-la-Neuve, à l'ouest de la ville, à proximité de la gare de Louvain-la-Neuve. Le terrain est plat et est entouré par des zones résidentielles et commerciales.

Notes générales

Le projet est un ensemble de logements sociaux de type collectif, destiné à répondre aux besoins de la population de Louvain-la-Neuve. Le terrain est plat et est entouré par des zones résidentielles et commerciales.

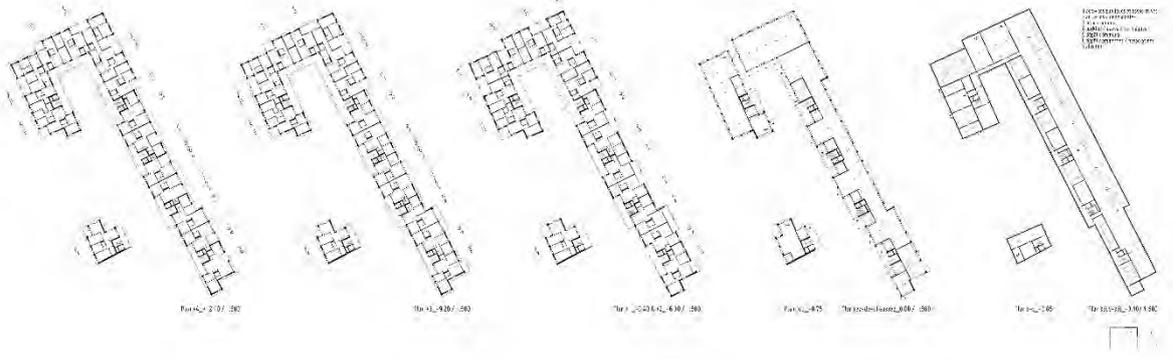
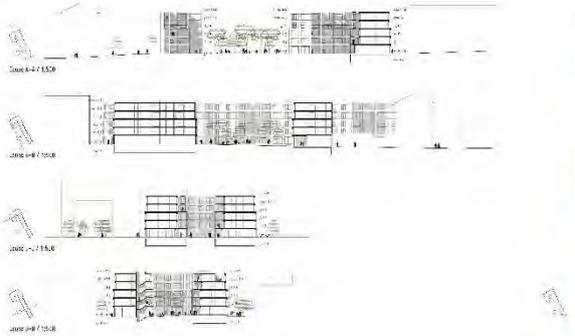
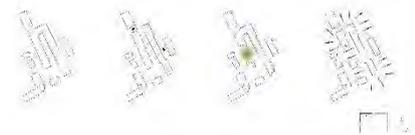
Notes générales

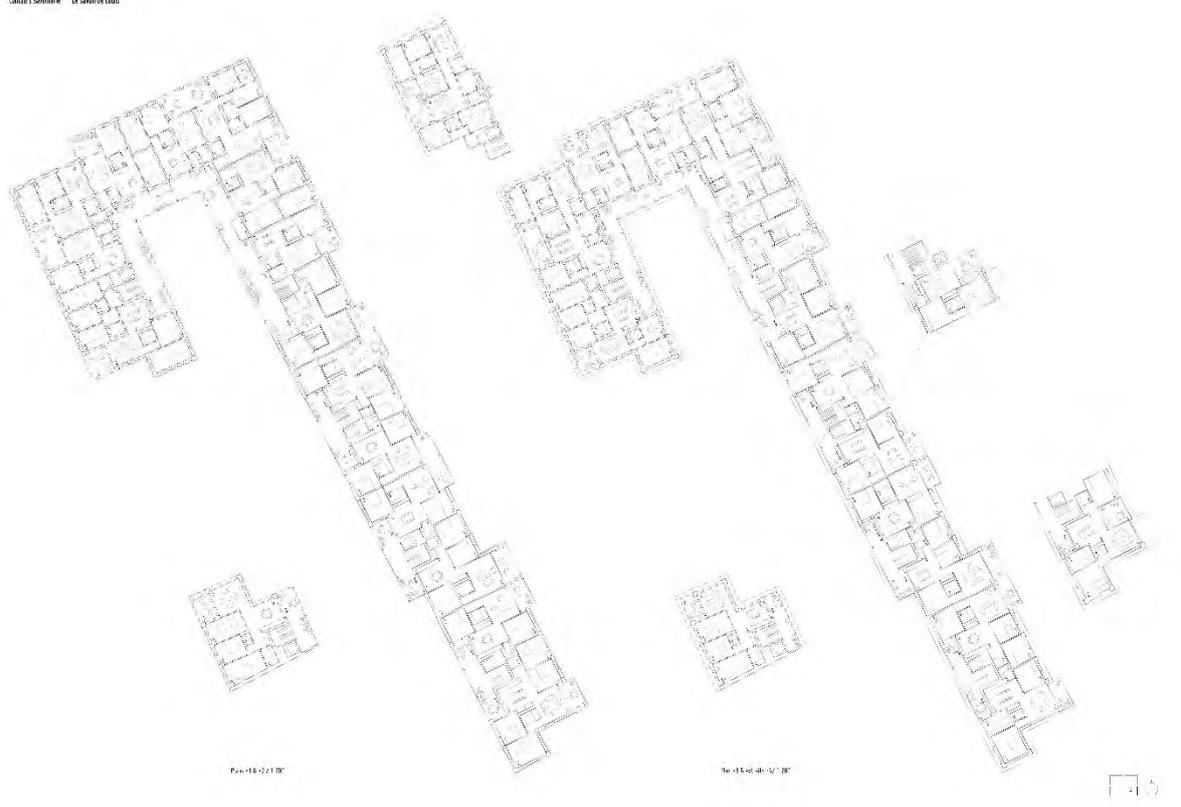
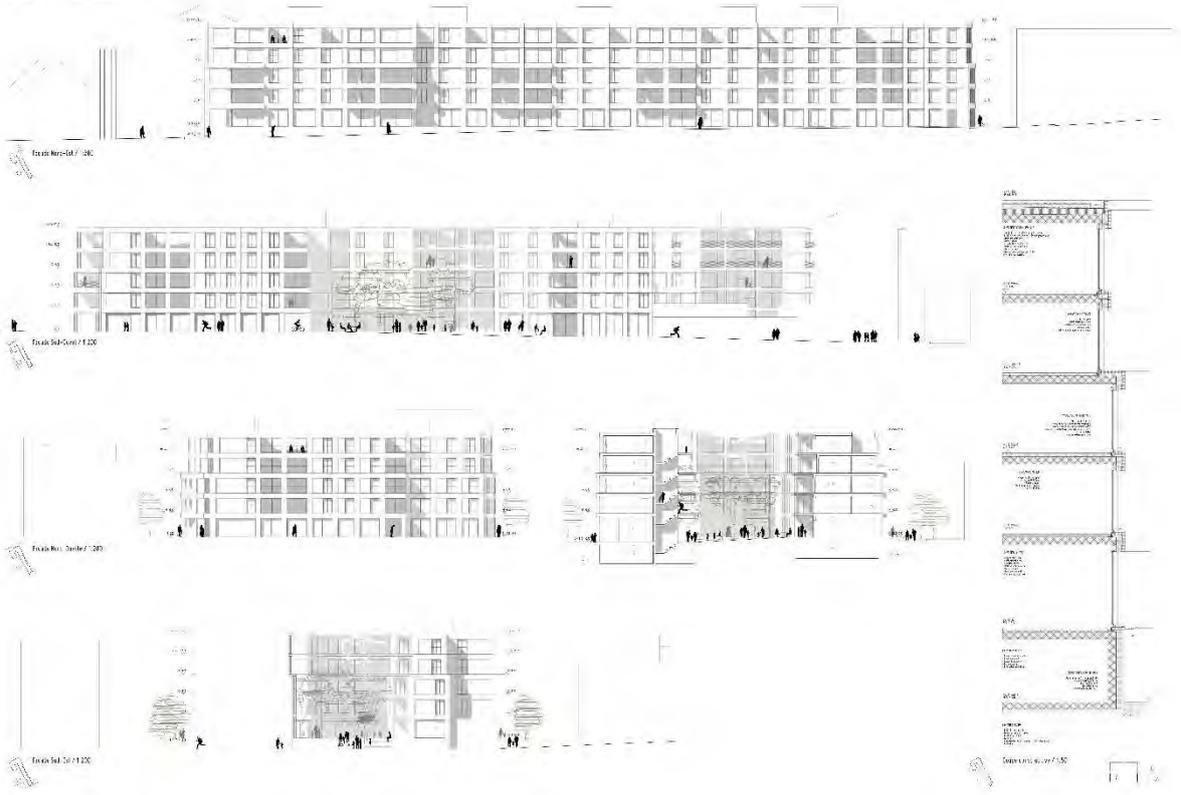
Le projet est un ensemble de logements sociaux de type collectif, destiné à répondre aux besoins de la population de Louvain-la-Neuve. Le terrain est plat et est entouré par des zones résidentielles et commerciales.



Site plan 2003

Le site est situé dans le quartier de Louvain-la-Neuve, à l'ouest de la ville, à proximité de la gare de Louvain-la-Neuve. Le terrain est plat et est entouré par des zones résidentielles et commerciales.





5^{ème} rang – Mention

Projet N°12 Rooftop

Architecte : *Quatre Architecture Territoire Sàrl*

Collaborateur : *Andrey David*

A l'échelle du piéton, cette proposition offre une succession d'espaces publics et semi-publics, reliés entre eux par des passages couverts, complétée par un jardin sur la parcelle voisine, terminant l'îlot de la Savonnerie au sud. L'importante emprise au sol de cette forme en S permet un travail en coupe subtil, de 2 niveaux sur rez à 4 ponctuellement, offrant une « écologie de la mesure » et des rapports d'échelle correspondant aux bâtiments voisins et une utilisation des toitures pour des potagers collectifs.

Le projet propose principalement deux espaces publics d'usages et de qualités différenciées. Le premier, en continuité avec le square de la Savonnerie, est une place publique urbaine. Ses dimensions plutôt petites, sa forme rectangulaire avec le petit côté ouvert sur le square et son aménagement fixe (fontaine) font de cette place un passage agréable pour les entrées des logements et du Tiers-lieu, mais sans doute pas un lieu appropriable pour les usagers de celui-ci ou les habitants. Une deuxième place, de proportion identique à la première, est très généreusement plantée. Son usage n'est pas défini. L'imbrication des volumes hauts et bas peut permettre une intéressante appropriation des toitures avec des surfaces accessibles plantées et cultivables.

Le plan du rez étant rendu au 1/500e et lacunaire, il est difficile d'évaluer la qualité des différentes activités. Les activités indépendantes et le Tiers-lieu sont répartis au rez. Elles sont vraisemblablement accessibles par les cours publiques et par les rues adjacentes. Les activités qui donnent sur la cour arrière ont un statut plutôt confidentiel et sont coupées des espaces publics. La représentation du Tiers-lieu ne permet pas au jury d'évaluer cette partie essentielle du programme.

De généreuses entrées d'immeuble, de proportion carrée, sont majoritairement accessibles depuis l'intérieur de l'îlot. Elles donnent accès à des cages d'escalier centrales distribuant chacune plusieurs appartements traversants, bi-orientés ou en duplex de qualité variable. L'espace, sur double hauteur des duplex, est apprécié grâce à l'image, mais le rendu des plans incomplets et à une échelle peu lisible empêche la pleine appréciation du projet.

Le travail sur les différentes hauteurs de façade est fort intéressant dans le parti d'un projet finalement très dense. Il donne une grande crédibilité à l'ensemble des espaces urbains au sol et dégage des espaces séduisants en toiture.



UN ENSEMBLE HABITÉ DE PROXIMITÉ

un ensemble habité de proximité

À la fin des années 1980, le quartier de la Gare à Lyon a été réaménagé par l'architecte Jean Renaudie. Ce projet a permis de créer un ensemble habité de proximité, où les logements sont mêlés à des commerces et des services. L'objectif était de créer un quartier vivant et agréable à vivre.

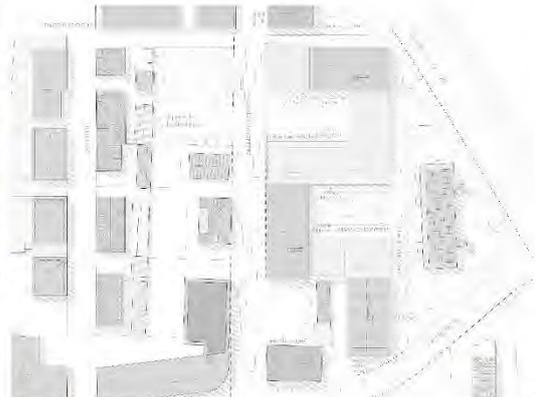
Le projet a été réalisé par l'architecte Jean Renaudie, qui a travaillé avec le maître d'ouvrage de l'époque, la ville de Lyon. Le résultat est un quartier moderne et fonctionnel, qui a permis de transformer un ancien quartier industriel en un quartier résidentiel de qualité.



Le projet a été réalisé par l'architecte Jean Renaudie, qui a travaillé avec le maître d'ouvrage de l'époque, la ville de Lyon. Le résultat est un quartier moderne et fonctionnel, qui a permis de transformer un ancien quartier industriel en un quartier résidentiel de qualité.



plan d'ensemble LENO



plan d'unité LENO



MORPHOLOGIE, PLAN LOGEMENT ET MATÉRIEL

morphologie, plan logement et matériel

Le projet a été réalisé par l'architecte Jean Renaudie, qui a travaillé avec le maître d'ouvrage de l'époque, la ville de Lyon. Le résultat est un quartier moderne et fonctionnel, qui a permis de transformer un ancien quartier industriel en un quartier résidentiel de qualité.

Le projet a été réalisé par l'architecte Jean Renaudie, qui a travaillé avec le maître d'ouvrage de l'époque, la ville de Lyon. Le résultat est un quartier moderne et fonctionnel, qui a permis de transformer un ancien quartier industriel en un quartier résidentiel de qualité.



façade sud-ouest - rue de la gare n° 1500



façade Nord-ouest - sous le pont de la gare n° 1500

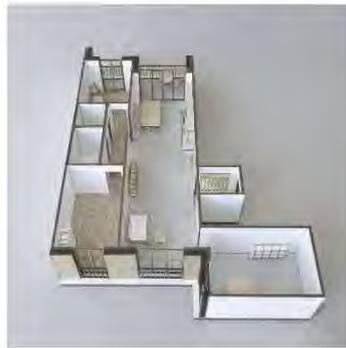


façade nord-est - place de la gare n° 1500



coupe (plan) façade 1500

- dictonnaire des matériaux
1. pour les façades, on utilise des briques rouges et des briques blanches.
 2. pour les façades, on utilise des briques rouges et des briques blanches.
 3. pour les façades, on utilise des briques rouges et des briques blanches.
 4. pour les façades, on utilise des briques rouges et des briques blanches.



1000000 | TERRAIN COMMUN SEVILLIENNE

création de nouveaux voisinages

Le projet de création de nouveaux voisinages vise à améliorer la qualité de vie des habitants en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en créant des espaces publics de qualité.

Les objectifs du projet sont de :

- Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle.
- Créer des espaces publics de qualité.
- Améliorer la qualité de l'habitat.
- Favoriser la participation des habitants.

Les actions du projet sont :

1. Réviser le plan d'occupation des sols (POS) pour permettre la construction de logements sociaux et de logements ordinaires.
2. Créer des espaces publics de qualité.
3. Améliorer la qualité de l'habitat.
4. Favoriser la participation des habitants.

Les données de base du projet sont :

INDICATEUR	UNITÉ	VALEUR
Superficie totale	m ²	100 000
Superficie bâtie	m ²	20 000
Superficie végétalisée	m ²	10 000
Superficie d'espaces publics	m ²	5 000
Superficie de voirie	m ²	5 000



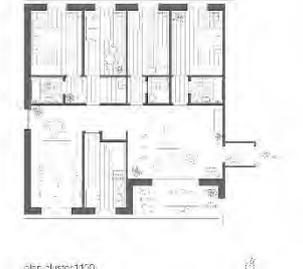
plan 1-0p (niveau 1100)



plan 1-0p (niveau 1000)



plan 1-0p (niveau 1100)



plan 1-0p (niveau 1100)



coupe BB - coupe de la travée 1-1 - élévation des anses 1200



coupe CC - coupe de la travée 1-2 - élévation des anses 1200

1000000 | TERRAIN COMMUN SEVILLIENNE

le commun des espaces publics

Le projet de création de nouveaux voisinages vise à améliorer la qualité de vie des habitants en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en créant des espaces publics de qualité.

Les objectifs du projet sont de :

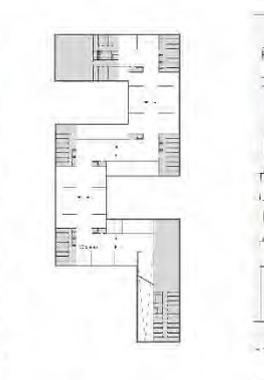
- Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle.
- Créer des espaces publics de qualité.
- Améliorer la qualité de l'habitat.
- Favoriser la participation des habitants.

Les actions du projet sont :

1. Réviser le plan d'occupation des sols (POS) pour permettre la construction de logements sociaux et de logements ordinaires.
2. Créer des espaces publics de qualité.
3. Améliorer la qualité de l'habitat.
4. Favoriser la participation des habitants.

Les données de base du projet sont :

INDICATEUR	UNITÉ	VALEUR
Superficie totale	m ²	100 000
Superficie bâtie	m ²	20 000
Superficie végétalisée	m ²	10 000
Superficie d'espaces publics	m ²	5 000
Superficie de voirie	m ²	5 000



plan 1-0p (niveau 1500)



plan 1-0p (niveau 1500)



plan 1-0p (niveau 1500)



coupe AA - rue de la Condamine à 1200



coupe AA - rue de la Condamine à 1200



coupe AA - rue de la Condamine à 1200



coupe AA - rue de la Condamine à 1200

6^{ème} rang – Mention

Projet N°48 La vie Résonna

Architecte : *Terrin.Barbier Architectes Sàrl*

Bureau associé : *Anne-Claire Schwab*

Architecte paysagiste : *Dankolinder Arquitectura y Apaisajismo*

Collaborateurs : *Fanny Terrin – Anne-Claire Schwab*

Ici, le centre de Renens est complété par un îlot ouvert, voulant « recevoir la ville ». Les volumes qui en découlent répondent aux gabarits proches et les espaces créés complètent le réseau des rues et places existant. Le projet se limite à 3 niveaux sur rez pour permettre une utilisation généreuse des toitures, occupées par des jardins partagés et de petites constructions collectives. L'implantation offre une grande porosité, au risque d'une forme d'indifférenciation des espaces ouverts.

Une nouvelle ruelle intérieure double la rue au nord du site et offre une liaison avec les quartiers au-delà de l'avenue du 14 Avril. Une petite place plantée, pour le café, articule le square de la Savonnerie avec l'intérieur de l'îlot, rendu public pour des usages communautaires.

Les toitures offrent des jardins suspendus appréciables. L'usage proposé pour les habitants est adéquat, avec des propositions de potagers, de séchage du linge ou de repas collectifs.

Le bâtiment nord abrite des commerces. Le Tiers-lieu est disposé au centre, sur la cour publique, libérée des activités collectives situées en toiture. Cette disposition est très intéressante. Par contre, le Tiers-lieu se retrouve morcelé et réparti dans 4 sous-espaces, eux-mêmes coupés par les locaux vélos-poussettes des logements, ce qui limite et contraint fortement les possibilités d'aménagement et d'usage.

Ce projet offre des espaces collectifs de convivialité, tout en préservant l'intimité des habitations. Il propose des seuils de gradations intéressantes entre l'espace public et la privacité de l'appartement. Les logements sont distribués par des escaliers extérieurs dont les paliers se prolongent sur de généreuses « coursives » habitables qui sont, en fait, des balcons continus, car on entre chez soi à travers des halls communs à deux appartements. Ces espaces de transition permettent d'accueillir une multitude d'usages entre le loisir et le rangement, à condition que l'entente avec son unique voisin de palier le permette. Ce hall distribue également une chambre « joker » appréciable, permettant l'évolution et l'adaptation des logements dans le temps. Les appartements proposent des cuisines-séjours traversantes et jouissent, côté rue, d'un deuxième prolongement extérieur plus privatif. Les passerelles reliant les toitures, surplombant toutes les pièces sur cour, semblent en contradiction avec le travail de préservation de l'intimité, bien développée par ailleurs, dans le projet.

Dans une architecture engagée et pleine de vie, foisonnante de possibilité de contacts, la démultiplication des lieux de rencontre péjore la clarté d'un projet qui peine à savoir où il met son énergie.

Si elles peuvent être séduisantes de par leur originalité à la première lecture, les petites maisons sur le toit ne sont, au final, pas convaincantes quant à leur échelle et leurs usages.





Des ruelles charnières capro-pration

Les ruelles charnières capro-pration sont des espaces de circulation qui permettent de relier les différents niveaux de la résidence de manière fluide et sécurisée. Elles sont conçues pour être des lieux de rencontre et de partage, favorisant ainsi la vie communautaire et le bien-être des habitants.

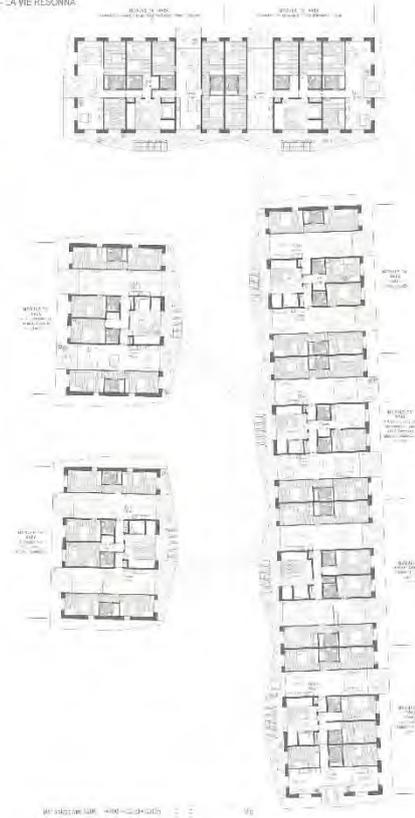


LA courserie habitable offre la convivialité et le bien-être

La courserie habitable est un espace commun qui permet aux habitants de se rencontrer et de partager des moments de détente. Elle est conçue pour être un lieu de vie agréable et accueillant, favorisant ainsi la convivialité et le bien-être des habitants.

Aménager des terrasses vers l'espace domestique

Les terrasses sont conçues pour offrir aux habitants un espace de détente et de partage. Elles sont aménagées de manière à offrir une vue dégagée sur le paysage et à favoriser le bien-être des habitants.



Choix des agencements

Le choix des agencements est basé sur des critères de confort, de fonctionnalité et de sécurité. Les agencements sont conçus pour offrir aux habitants un espace de vie agréable et accueillant, favorisant ainsi la convivialité et le bien-être des habitants.



Partager des espaces extérieurs de qualité

Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir aux habitants un lieu de détente et de partage. Ils sont aménagés de manière à offrir une vue dégagée sur le paysage et à favoriser le bien-être des habitants.



Optimiser l'usage de l'espace

L'optimisation de l'usage de l'espace est un enjeu majeur de ce projet. Les architectes ont travaillé pour offrir aux habitants un espace de vie agréable et accueillant, favorisant ainsi la convivialité et le bien-être des habitants.



Soigner la qualité de l'espace

La qualité de l'espace est un enjeu majeur de ce projet. Les architectes ont travaillé pour offrir aux habitants un espace de vie agréable et accueillant, favorisant ainsi la convivialité et le bien-être des habitants.

Une matérialité douce et durable

La matérialité douce et durable est un enjeu majeur de ce projet. Les architectes ont travaillé pour offrir aux habitants un espace de vie agréable et accueillant, favorisant ainsi la convivialité et le bien-être des habitants.

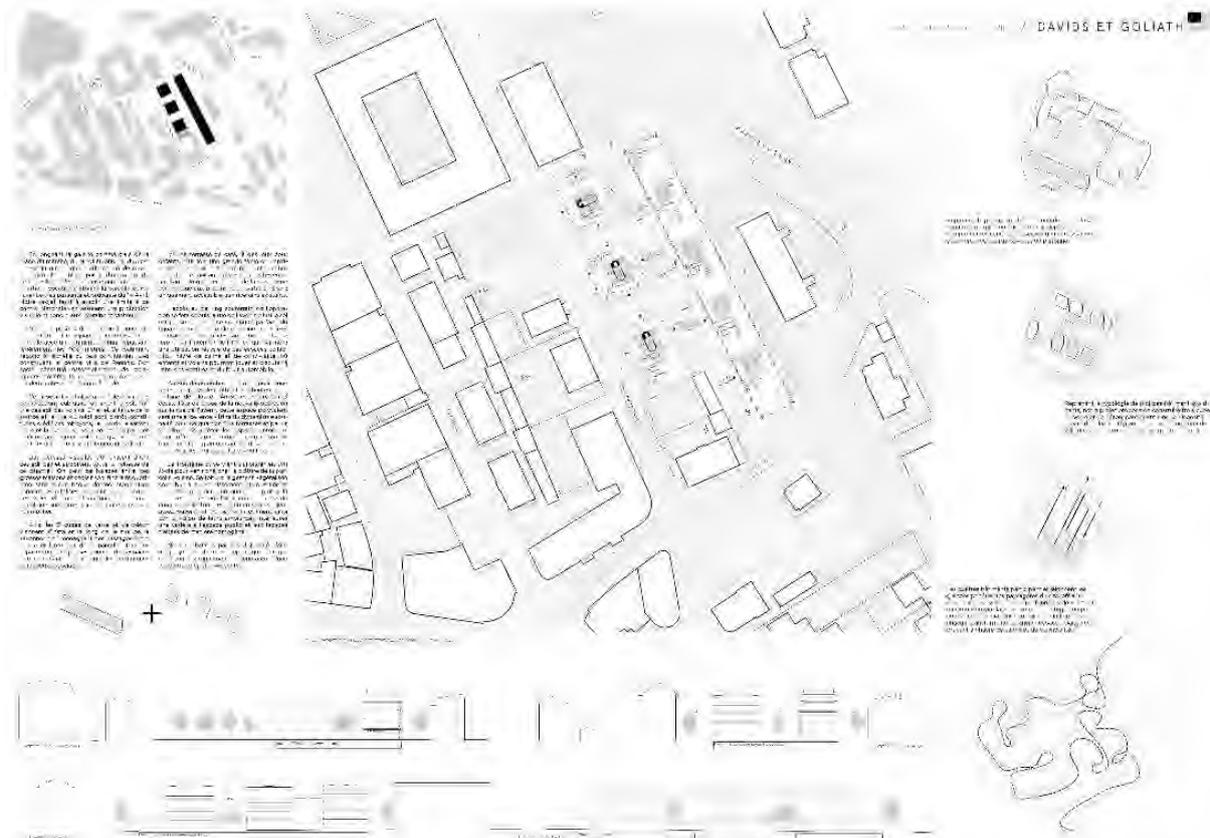


8 PRÉSENTATION DES PROJETS NON PRIMÉS

N° 1 Davids et Goliath

Architecte : Atelier Maxime Schmitt Architecte

Collaborateur : Maxime Schmitt



N° 2 La réSidence

Architecte : Studio O - Ancilli & Meridor GbR

Collaborateurs : Ephraim Meridor - Zhiyin Ai



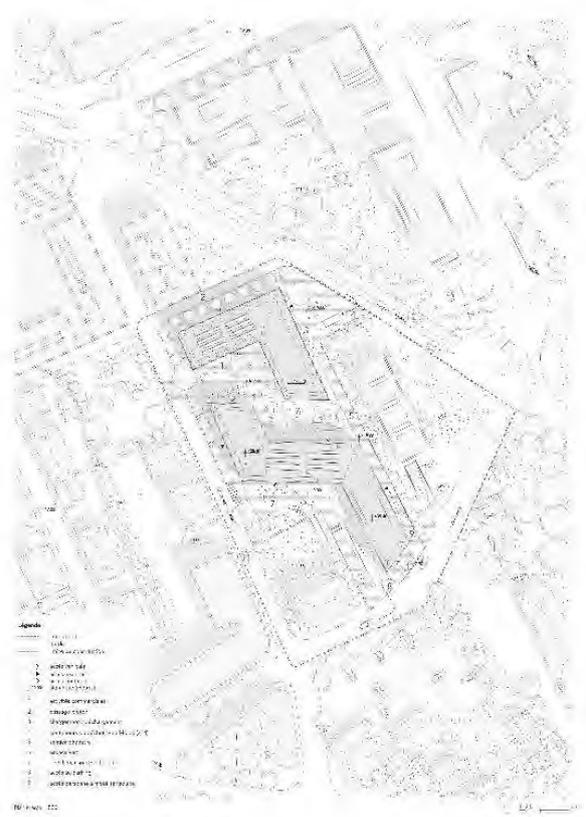
Contexte urbain - "La réSidence"



01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 97 - 98 - 99 - 100

Le projet de réSidence est un projet de logements sociaux de type R+5, situé dans un quartier en pleine expansion à Paris. L'objectif est de créer un habitat de qualité, durable et écoresponsable, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et moderne, avec des espaces communs et des équipements de proximité.

Le projet de réSidence est un projet de logements sociaux de type R+5, situé dans un quartier en pleine expansion à Paris. L'objectif est de créer un habitat de qualité, durable et écoresponsable, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et moderne, avec des espaces communs et des équipements de proximité.



- Legend:
- 1. Accès piéton
 - 2. Accès vélo
 - 3. Accès voiture
 - 4. Accès bus
 - 5. Accès tramway
 - 6. Accès métro
 - 7. Accès parking
 - 8. Accès stationnement
 - 9. Accès livraison
 - 10. Accès déchets
 - 11. Accès eau
 - 12. Accès gaz
 - 13. Accès électricité
 - 14. Accès fibre optique
 - 15. Accès internet
 - 16. Accès téléphonie
 - 17. Accès télévision
 - 18. Accès radio
 - 19. Accès satellite
 - 20. Accès GPS
 - 21. Accès Wi-Fi
 - 22. Accès Bluetooth
 - 23. Accès NFC
 - 24. Accès RFID
 - 25. Accès QR code
 - 26. Accès code QR
 - 27. Accès code barre
 - 28. Accès code à 12 chiffres
 - 29. Accès code à 16 chiffres
 - 30. Accès code à 20 chiffres
 - 31. Accès code à 24 chiffres
 - 32. Accès code à 28 chiffres
 - 33. Accès code à 32 chiffres
 - 34. Accès code à 36 chiffres
 - 35. Accès code à 40 chiffres
 - 36. Accès code à 44 chiffres
 - 37. Accès code à 48 chiffres
 - 38. Accès code à 52 chiffres
 - 39. Accès code à 56 chiffres
 - 40. Accès code à 60 chiffres
 - 41. Accès code à 64 chiffres
 - 42. Accès code à 68 chiffres
 - 43. Accès code à 72 chiffres
 - 44. Accès code à 76 chiffres
 - 45. Accès code à 80 chiffres
 - 46. Accès code à 84 chiffres
 - 47. Accès code à 88 chiffres
 - 48. Accès code à 92 chiffres
 - 49. Accès code à 96 chiffres
 - 50. Accès code à 100 chiffres

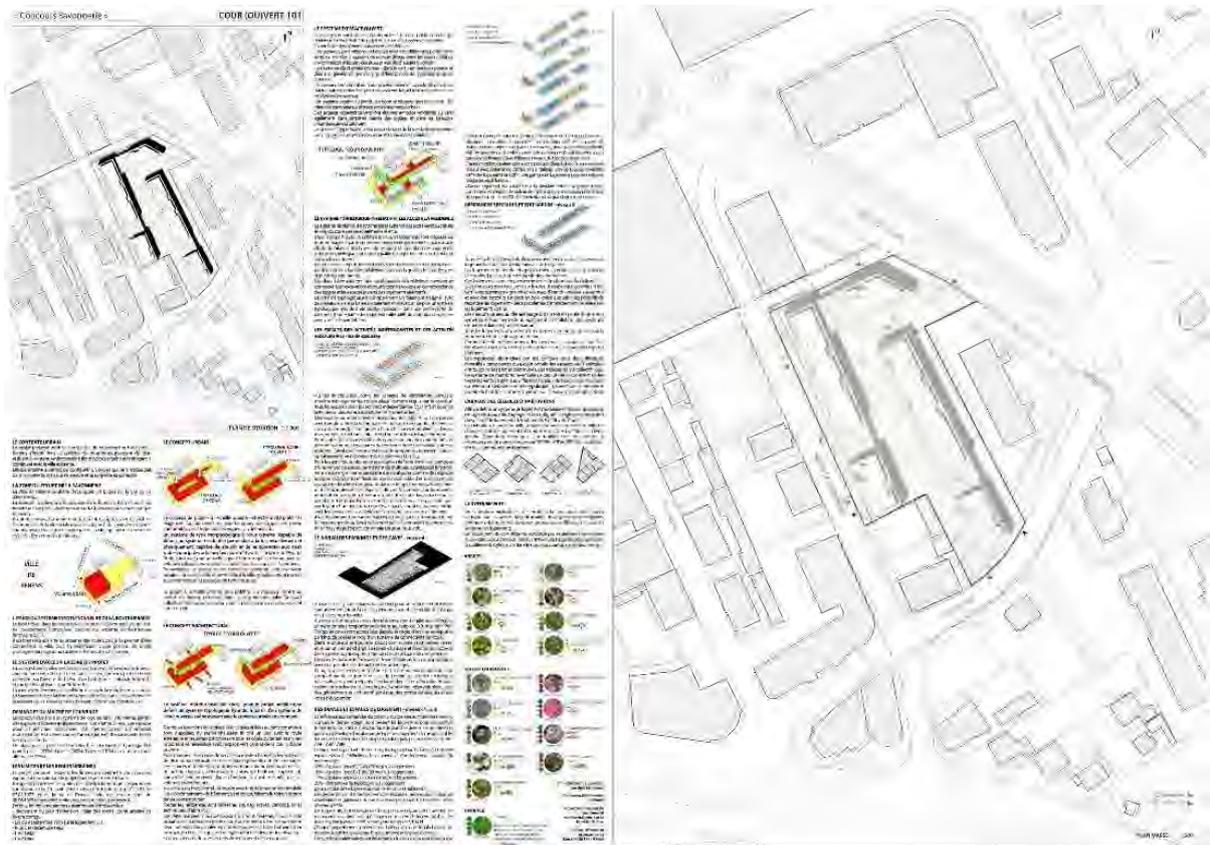
01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 97 - 98 - 99 - 100

N° 3 COUR (OU)VERT 101

Architecte : Arch Marino la Torre

Architecte paysagiste : Arch Francesca Fasanino

Collaborateurs : Marino la Torre - Francesca Fasanino



N°5 La ville en couleurs

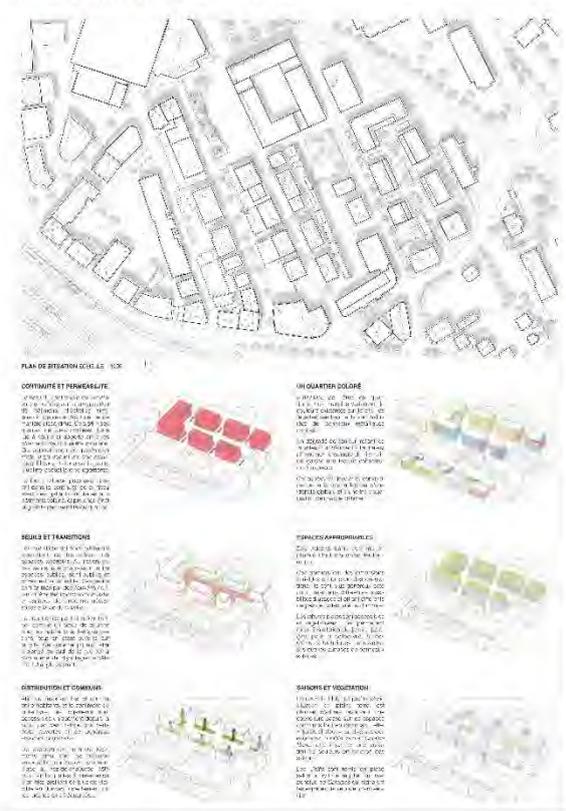
Architecte : Apotheker & Michon architectes

Architecte paysagiste : Joris De Castro architecte paysagiste

Collaborateur : Xavier Apotheker



LA VILLE EN COULEURS... CONCOURS SAVOIR-RE



N°7 Pelléas et mélisande

Architecte : Ana Otero Architektur GmbH

Architecte paysagiste : Johannes Von Pechmann Stadtlandschaft GmbH

Collaboratrice : Ana Otero



N°9 Domum

Architecte : Anca Maria Pasarin Ferreira Garcia De Almeida

Architecte paysagiste : Garcia De Almeida



CONCOURS SAVONNERIE - DOMUM

Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté

Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté

Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté

Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté

Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté

Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté

Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté

Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté
 Le site est de son côté et de son côté

PLAN DE SITUATION 1:1000

PLAN MASSE 1:500

N°10 Umberto

Architecte : Atelier LRA Lapo Ruffi Architetti

Collaborateurs : Vanessa Giandonati - Lapo Ruffi



UMBERTO
Cortina, 2010-2012

CONTESTO
L'area è situata in un'area residenziale di nuova concezione, caratterizzata da volumi e spazi aperti, in un'area di nuova concezione, caratterizzata da volumi e spazi aperti, in un'area di nuova concezione, caratterizzata da volumi e spazi aperti.

PROGETTO
Il progetto si è sviluppato in un'area di nuova concezione, caratterizzata da volumi e spazi aperti, in un'area di nuova concezione, caratterizzata da volumi e spazi aperti, in un'area di nuova concezione, caratterizzata da volumi e spazi aperti.

DESCRIZIONE
L'edificio è un complesso residenziale di nuova concezione, caratterizzato da volumi e spazi aperti, in un'area di nuova concezione, caratterizzata da volumi e spazi aperti, in un'area di nuova concezione, caratterizzata da volumi e spazi aperti.

CONCLUSIONI
Il progetto ha permesso di realizzare un complesso residenziale di nuova concezione, caratterizzato da volumi e spazi aperti, in un'area di nuova concezione, caratterizzata da volumi e spazi aperti, in un'area di nuova concezione, caratterizzata da volumi e spazi aperti.



N°11 El Capitán

Architectes : Atelier Aggeler GmbH

Architecte paysagiste : Schrämml landschaftsarchitektur GmbH

Collaborateur : Thierry Aggeler



CONCOURS SAVONNERIE Dessin El capitán



Forêt de la Ville

ETAT DES LIEUX

1. Localisation

Le terrain est situé dans le quartier de la Savonnerie, à l'ouest de la ville de Genève. Il est bordé par la rue de la Savonnerie au nord, la rue de la Ville au sud, la rue de la Ville au sud-est et la rue de la Ville au sud-ouest.

2. Développement

Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants et des espaces verts. Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de logements et d'un espace public adjacent.

3. Façades

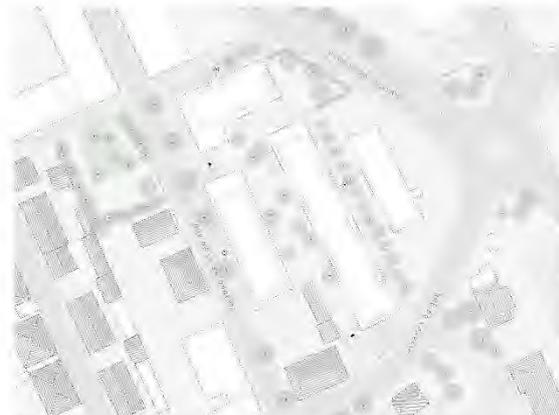
Le projet propose une façade moderne et équilibrée, intégrant des éléments de la culture locale et des matériaux de qualité.

4. Code de zonage

Le terrain est classé en zone d'habitat collectif (ZHC) et est soumis aux règles de zonage de la commune de Genève.

5. No limite urbaine

Le terrain est situé à l'intérieur de la limite urbaine de la commune de Genève. Le projet respecte les règles de zonage et les exigences de la commune.



Forêt de la Ville

URBANISME

1. Localisation

Le terrain est situé dans le quartier de la Savonnerie, à l'ouest de la ville de Genève. Il est bordé par la rue de la Savonnerie au nord, la rue de la Ville au sud, la rue de la Ville au sud-est et la rue de la Ville au sud-ouest.

2. Développement

Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants et des espaces verts. Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de logements et d'un espace public adjacent.

3. Façades

Le projet propose une façade moderne et équilibrée, intégrant des éléments de la culture locale et des matériaux de qualité.



4. Code de zonage

Le terrain est classé en zone d'habitat collectif (ZHC) et est soumis aux règles de zonage de la commune de Genève.

5. No limite urbaine

Le terrain est situé à l'intérieur de la limite urbaine de la commune de Genève. Le projet respecte les règles de zonage et les exigences de la commune.

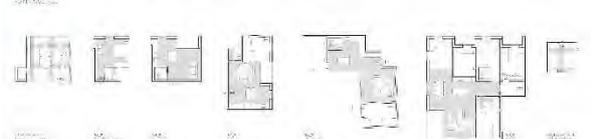
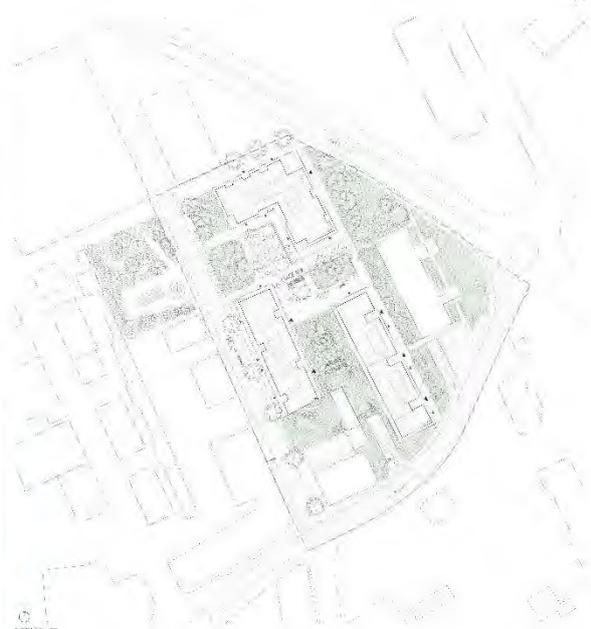
N°13 La place aux herbes

Architecte : Personeni Raffaele Architectes Sàrl

Collaborateur : Fabrizio Raffaele



LA PLACE AUX HERBES - PROGETTO ARCHITETTICO



N°14 Washing Machine

Architecte : Aviolat Chaperon Escobar Architectes Sàrl

Architecte paysagiste : Westpol Landschaftsarchitekten

Collaborateur : Sebastien Chaperon



Concours Savonnerie | Washing Machine

Site plan
 The site plan shows the building's footprint within its urban context, highlighting its integration with the surrounding street grid and green spaces.

Section
 The section drawing illustrates the building's vertical structure, showing multiple levels with balconies and a central core, all set within a landscaped environment with trees and a paved area.

Floor plan
 The floor plan details the internal layout of the building, showing the arrangement of rooms, corridors, and service areas.

Textual content:

Contexte
 Le projet s'inscrit dans un quartier en pleine mutation, où l'ancien tissu urbain est progressivement remplacé par de nouvelles constructions. L'objectif est de créer un bâtiment qui s'intègre harmonieusement à son environnement tout en apportant une réponse contemporaine aux besoins de logement et de services.

Concept
 Le concept architectural repose sur l'idée d'un bâtiment ouvert et connecté à son environnement. Les balcons et les terrasses sont conçus comme des espaces de vie extérieurs, favorisant les interactions sociales et le bien-être des habitants.

Programme
 Le programme comprend des logements de différents types, des espaces commerciaux au rez-de-chaussée, et des zones de services communautaires. L'accent est mis sur la qualité de vie et la durabilité de l'habitat.

Conclusion
 Le projet 'Washing Machine' représente une vision innovante de l'habitat urbain moderne, alliant esthétique, fonctionnalité et respect pour l'environnement.

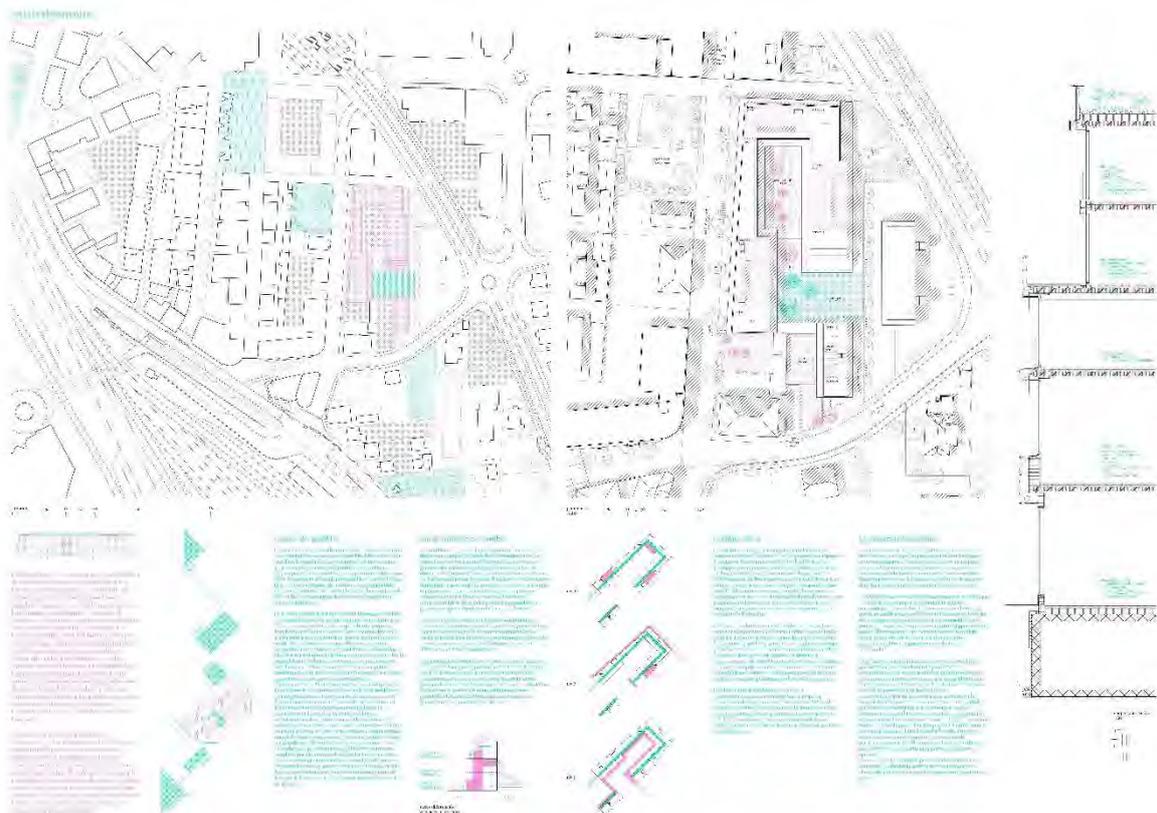
N°15 Palais désinvolte

Architecte : Dreier Frenzel Sàrl

Bureau associé : CArPe

Architecte paysagiste : Territoires Landscape Architects

Collaborateurs : Yves Drier - Eik Frenyel - Oscar Gential - Foucauld Huard - Simon Wüst



N°16 Côté cour, côté jardin

Architecte : Burrus Nussbaumer Architectes

Architecte paysagiste : Meren Kühn architecte paysagiste HES FSAP

Collaborateurs : Alexis Burrus - Raphaël Nussbaumer - Alessio Brasier - Thibaut Herent - Jonas Nicolet - Wannick Schröder - Meren Kühn



Concours Savonnerie - CÔTE COUR, CÔTE JARDIN

CONTEXTE ET OPPORTUNITÉS
 Le projet s'inscrit dans un quartier en pleine mutation, à l'interface entre le centre-ville et les zones résidentielles. L'opportunité réside dans la possibilité de créer un espace communautaire et de qualité de vie, en lien avec le tissu urbain existant. Le terrain est bien desservi par les transports en commun et offre une vue dégagée sur le quartier.

PROJET
 Le projet consiste en la construction d'un immeuble résidentiel de 10 étages, avec un rez-de-chaussée commercial. L'immeuble est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et moderne, avec des espaces communs et des équipements de qualité. Le projet est financé par un promoteur privé et sera livré en 2025.

DESIGN
 Le design de l'immeuble est inspiré par les lignes épurées et les matériaux nobles. Les façades sont réalisées en aluminium anodisé et verre, offrant une esthétique contemporaine. Les espaces intérieurs sont conçus pour être lumineux et fonctionnels, avec une attention particulière portée sur la qualité de l'habitat.

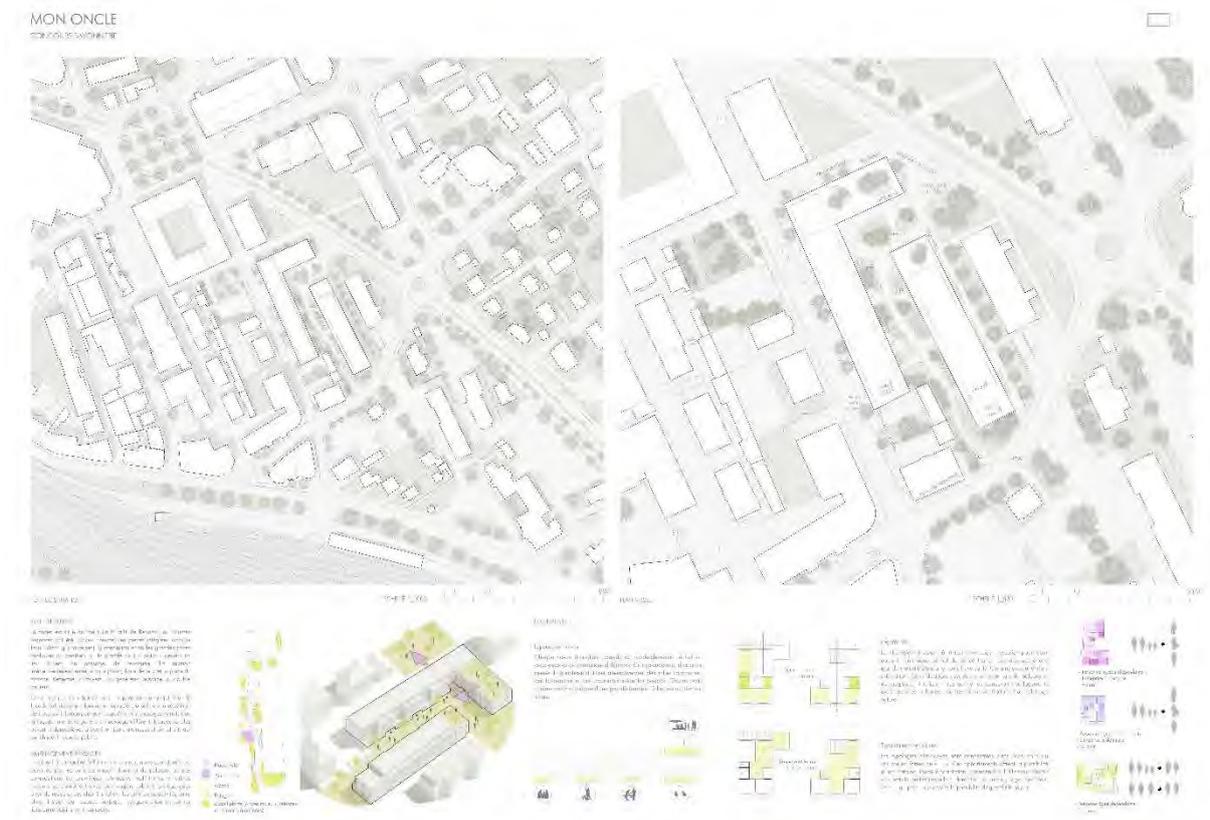


N°17 Mon Oncle

Architecte : Atelier Zéro2 SA

Architecte paysagiste : Nicolas

Collaborateur : Stefano Rottura



N°18 Serpentin

Architecte : Architech SA

Architecte paysagiste : Arrabal Sàrl

Collaborateurs : Frank Herbert - Jean Daniel Pasquettaz



SERPENTIN CONCOURS SAVOINNERIE

CONTENU

Le projet de Serpentin est un projet d'habitat collectif de grande envergure, situé dans le quartier de Savoinnerie à Genève. Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de construction de nouveaux logements, visant à créer un cadre de vie moderne et durable.

Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, offrant une diversité de typologies de logements. Les façades sont conçues pour être écoresponsables, avec l'intégration de jardins verticaux et de toitures végétalisées.

Le projet est également caractérisé par sa conception paysagère, qui intègre des espaces verts, des zones de détente et des équipements communs, favorisant ainsi la qualité de vie des habitants.

APPREHENSION PROJE

Le projet est présenté sous forme de plan de masse, de coupes et de façades, permettant de visualiser l'ensemble du développement urbain et architectural.

REPERES

Le projet est situé dans un quartier dynamique, proche des transports en commun et des équipements publics, offrant une excellente accessibilité et une qualité de vie élevée.

MOBILITE

Le projet est conçu pour être accessible à tous, avec des espaces publics et des équipements adaptés aux besoins de tous les habitants.

Architectural drawings for the Serpentin project. The top left shows a site plan with building footprints and landscaping. Below it are several floor plans of different apartment units, showing room layouts and furniture placement. To the right, there are architectural elevations of the buildings, highlighting their facades and balconies. The drawings are presented in a clean, technical style with clear lines and shading.

N°19 Tyler Durden

Architecte : NB.Arch

Architecte paysagiste : Atelier Grept

Collaborateur : Yves Macherel



CONCOURS SAVONNERIE TYLER DURDEN



Le projet
Ce projet a été initié par la commune de Savonnières, qui souhaite développer un nouveau quartier résidentiel et commercial. Le terrain est situé dans un quartier ancien, caractérisé par des bâtiments de faible hauteur et des courtyards.

Le programme
Le programme comprend un ensemble de logements, des commerces et des services. Les logements sont conçus pour répondre aux besoins d'une population diverse, avec des appartements de différentes tailles et des maisons individuelles.

Le contexte
Le projet s'inscrit dans un contexte urbain dense, avec des bâtiments existants et des courtyards. L'objectif est de créer un quartier vivant et agréable, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le rôle de l'architecte
Le rôle de l'architecte est de concevoir un projet qui répond aux besoins du programme, tout en respectant le contexte urbain et les contraintes réglementaires. Cela implique de travailler en étroite collaboration avec les clients et les autorités locales.

Le processus
Le processus de conception a été itératif et collaboratif. Il a commencé par une phase de consultation avec les clients et les autorités locales, suivie d'une phase de conception préliminaire et d'une phase de conception détaillée.

Le résultat
Le résultat est un projet architectural qui propose un ensemble de bâtiments modernes et fonctionnels, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le projet comprend également des espaces publics et des courtyards, qui contribuent à créer un quartier vivant et agréable.



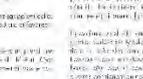
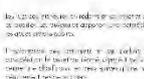
N°20 Bulletin

Architecte : Bessard & Mocan architectes Sàrl
 Architecte paysagiste : Organicdesign Glassey
 Collaboratrice : Lara Bessard



IMPLANTATION
 Le bâtiment est implanté dans un terrain plat, à l'ouest de la zone d'habitat existante. L'implantation est conçue pour maximiser l'exposition au sud et à l'ouest, tout en intégrant des espaces verts et des zones de circulation piétonne.

ACCÈS
 L'accès au bâtiment est conçu pour être facile et sécurisé, avec des entrées multiples et des zones de circulation piétonne bien définies.



PROGRAMME & TYPOLOGIES
 Le programme est conçu pour répondre aux besoins de logement, de bureaux et de commerces, avec des typologies variées et des espaces communs.

AMÉLIORATION PAYSAGE
 L'amélioration paysagère est conçue pour intégrer des espaces verts, des zones de circulation piétonne et des zones de détente.



N°21 Puissance 4

Architecte : IttenBrechtbühl SA

Architecte paysagiste : Denogent SA

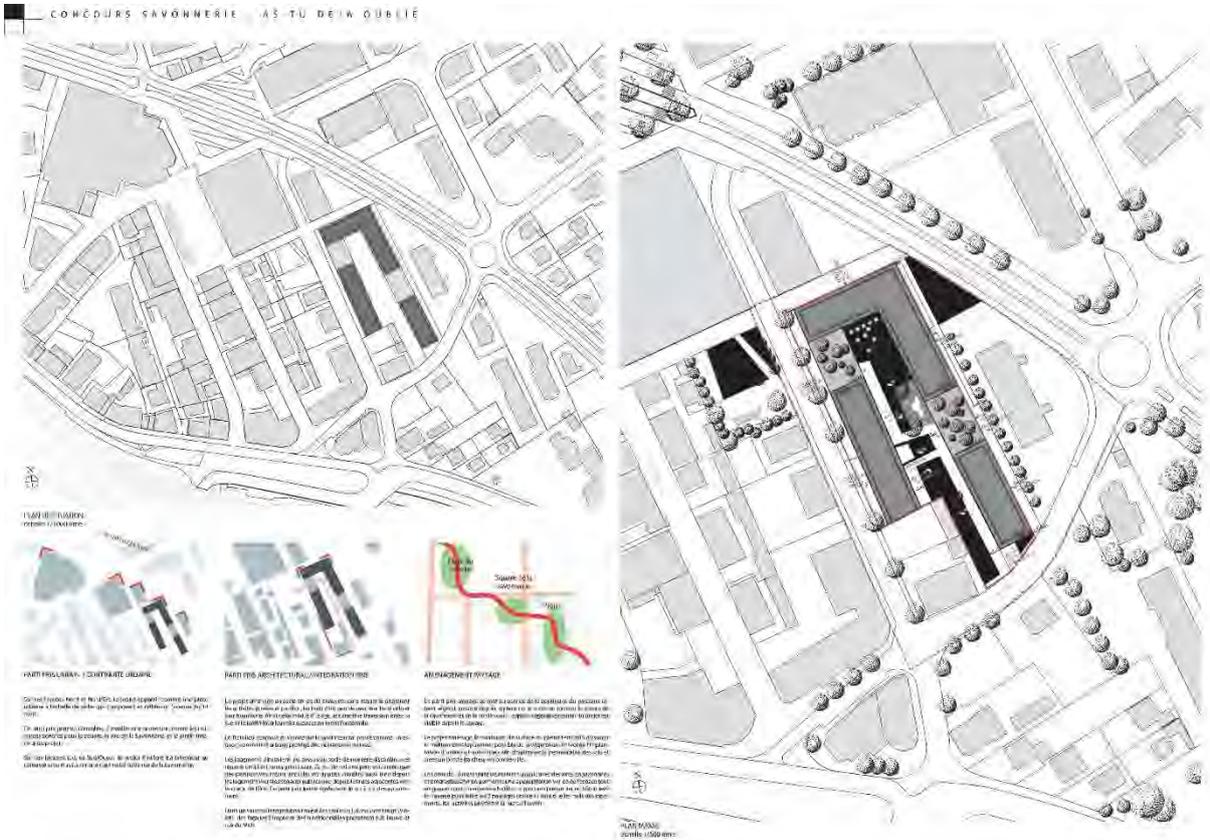
Collaboratrice : Alessandra Tarara



N°23 As-tu déjà oublié ?

Architecte : Pannetier Architecture

Collaborateur : Eric Pannetier



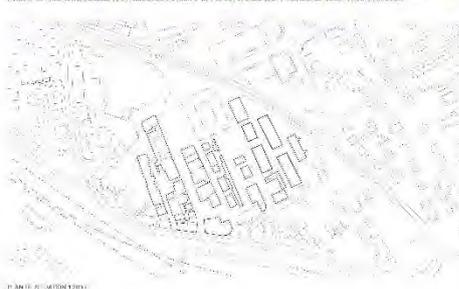
N°24 Autour d'un vert

Architecte : CCHE Lausanne SA

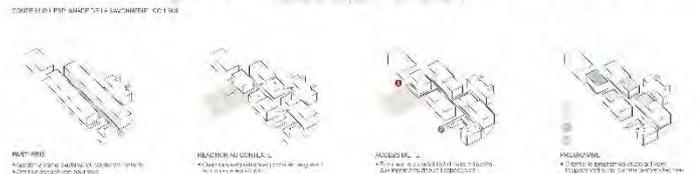
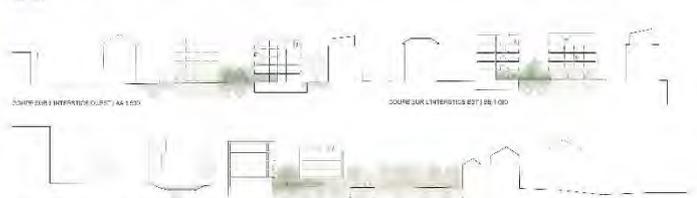
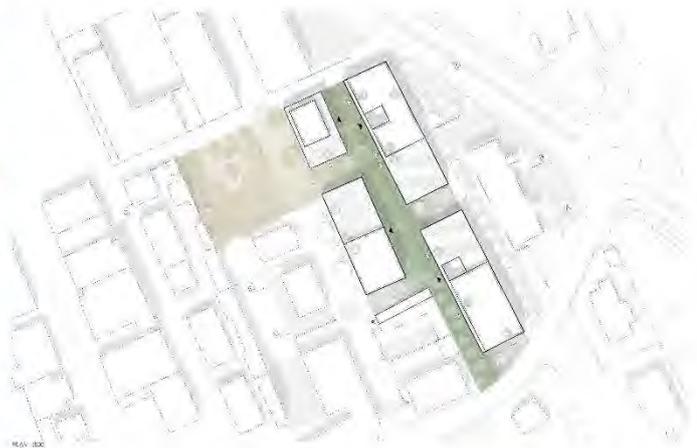
Collaboratrice : Franziska Lakomski



LA RÉCEPTION POUR L'INTÉRIEUR DES FAÇADES, LES JARDINS, L'ACCÈS À LA PLATEFORME D'ARCHITECTURE, LE BARRIÈRE SOCIALE



PLAN DE SITUATION



PROJET 1980, RÉVISION AU COURS DE LA CONSTRUCTION, ACCÈS AU CENTRE, PROJET 2016

N°25 Octopus

Architecte : Joud Vergely Beaudoin Architectes

Architecte paysagiste : Atelier PLUM

Collaborateurs : Christophe Joud – Samuel Enjolras

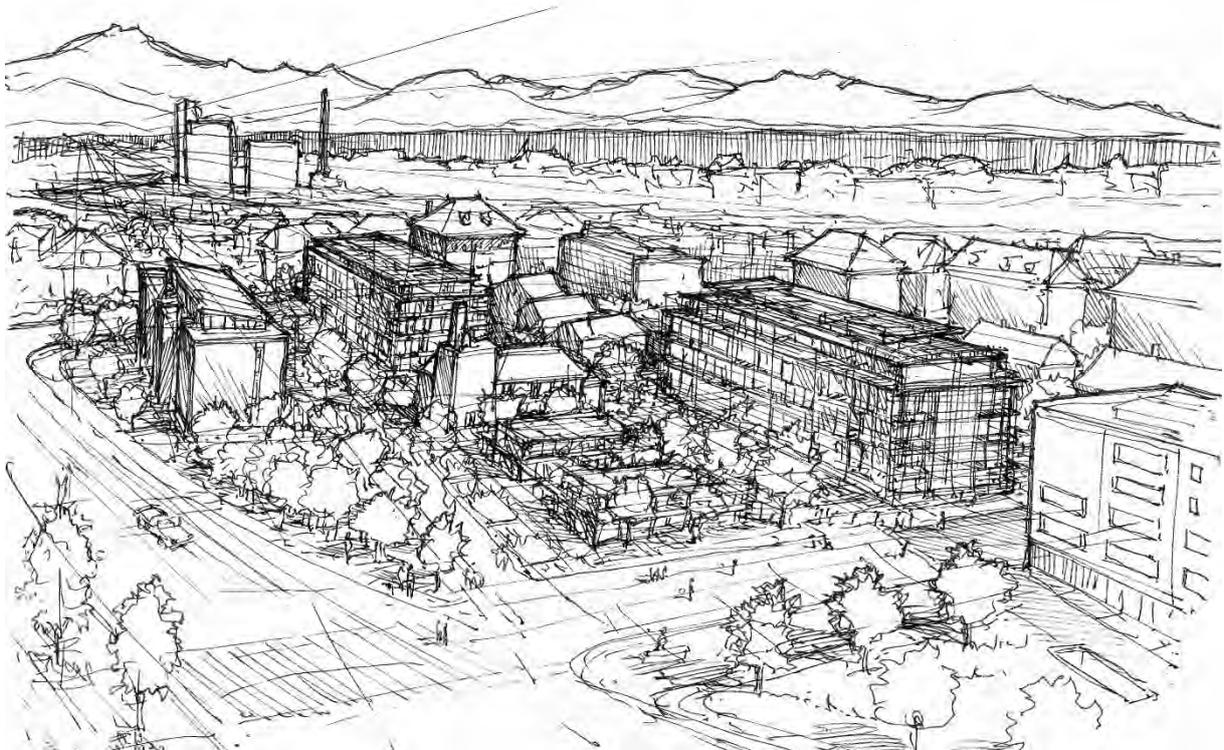


N°27 Tabula Artisansa

Architecte : Glocki Architecte EPFL

Bureau associé : Lucien Favre Architectes EPFL

Collaborateurs : Ryszard Glocki - Lucien Favre



Concours Savonnerie Tabula Artisansa

Tabula Artisansa

Le projet de Tabula Artisansa est un développement résidentiel de 120 logements situés dans le quartier de Savonnerie à Genève. L'objectif est de créer un cadre de vie moderne et durable, en intégrant des espaces verts et des équipements communautaires.

Le projet est caractérisé par sa diversité architecturale, avec des bâtiments de différentes hauteurs et volumes, ainsi que par son intégration avec l'environnement urbain existant.

Les logements sont conçus pour offrir un haut niveau de confort et de qualité de vie, avec des finitions soignées et des équipements modernes.

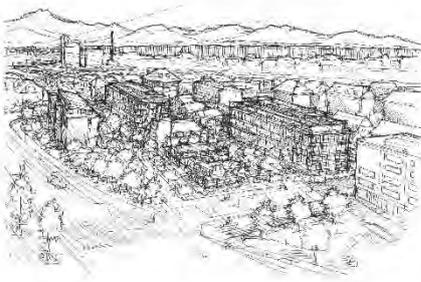
Le projet est soutenu par la commune de Genève et bénéficie d'un cadre réglementaire favorable. Les travaux sont en cours et devraient être achevés en 2024.

Le projet de Tabula Artisansa est un développement résidentiel de 120 logements situés dans le quartier de Savonnerie à Genève. L'objectif est de créer un cadre de vie moderne et durable, en intégrant des espaces verts et des équipements communautaires.

Le projet est caractérisé par sa diversité architecturale, avec des bâtiments de différentes hauteurs et volumes, ainsi que par son intégration avec l'environnement urbain existant.

Les logements sont conçus pour offrir un haut niveau de confort et de qualité de vie, avec des finitions soignées et des équipements modernes.

Le projet est soutenu par la commune de Genève et bénéficie d'un cadre réglementaire favorable. Les travaux sont en cours et devraient être achevés en 2024.



Proposé par M. Müller

Plan n° 1/100



N°28 Hannah

Architecte : Dériaz Buache architectes associés

Bureau associé : Post-office Architectes

Architecte paysagiste : Charlotte Fagart Architecte Paysagiste

Collaborateurs : Thierry Buache - Charlotte Fagart



HANNAH

COOP HABITAT SUD-OUEST 2014

Continuité et transmission des espaces publics

Le projet s'inscrit dans une démarche de continuité et de transmission des espaces publics. L'objectif est de créer un cadre de vie cohérent et agréable, en intégrant les besoins des habitants et en favorisant les échanges sociaux. Les espaces publics sont conçus pour être accessibles à tous et pour offrir des lieux de rencontre et de détente.

Roi et courtoisies

Le projet est conçu pour être accessible à tous et pour offrir des lieux de rencontre et de détente. Les espaces publics sont conçus pour être accessibles à tous et pour offrir des lieux de rencontre et de détente.

Éléments verticaux paysagés

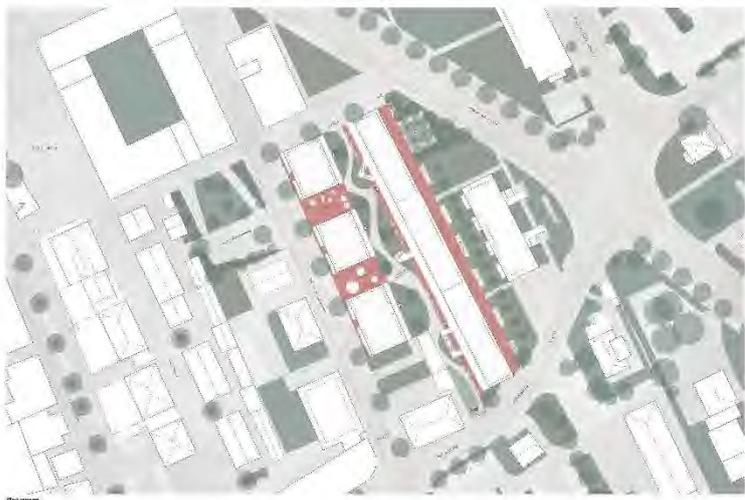
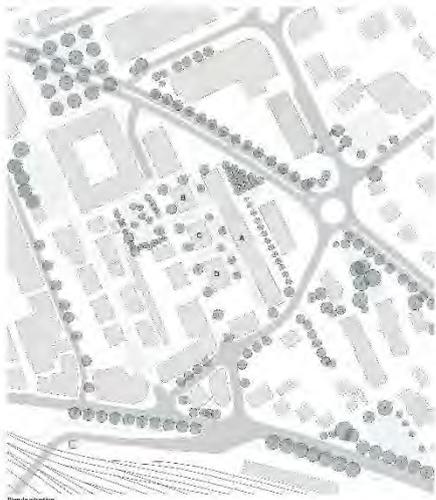
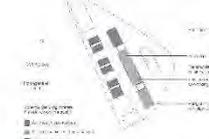
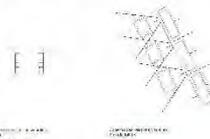
Le projet est conçu pour être accessible à tous et pour offrir des lieux de rencontre et de détente. Les espaces publics sont conçus pour être accessibles à tous et pour offrir des lieux de rencontre et de détente.

Éléments et équipements communs

Le projet est conçu pour être accessible à tous et pour offrir des lieux de rencontre et de détente. Les espaces publics sont conçus pour être accessibles à tous et pour offrir des lieux de rencontre et de détente.

Programme et organisation des activités

Le projet est conçu pour être accessible à tous et pour offrir des lieux de rencontre et de détente. Les espaces publics sont conçus pour être accessibles à tous et pour offrir des lieux de rencontre et de détente.

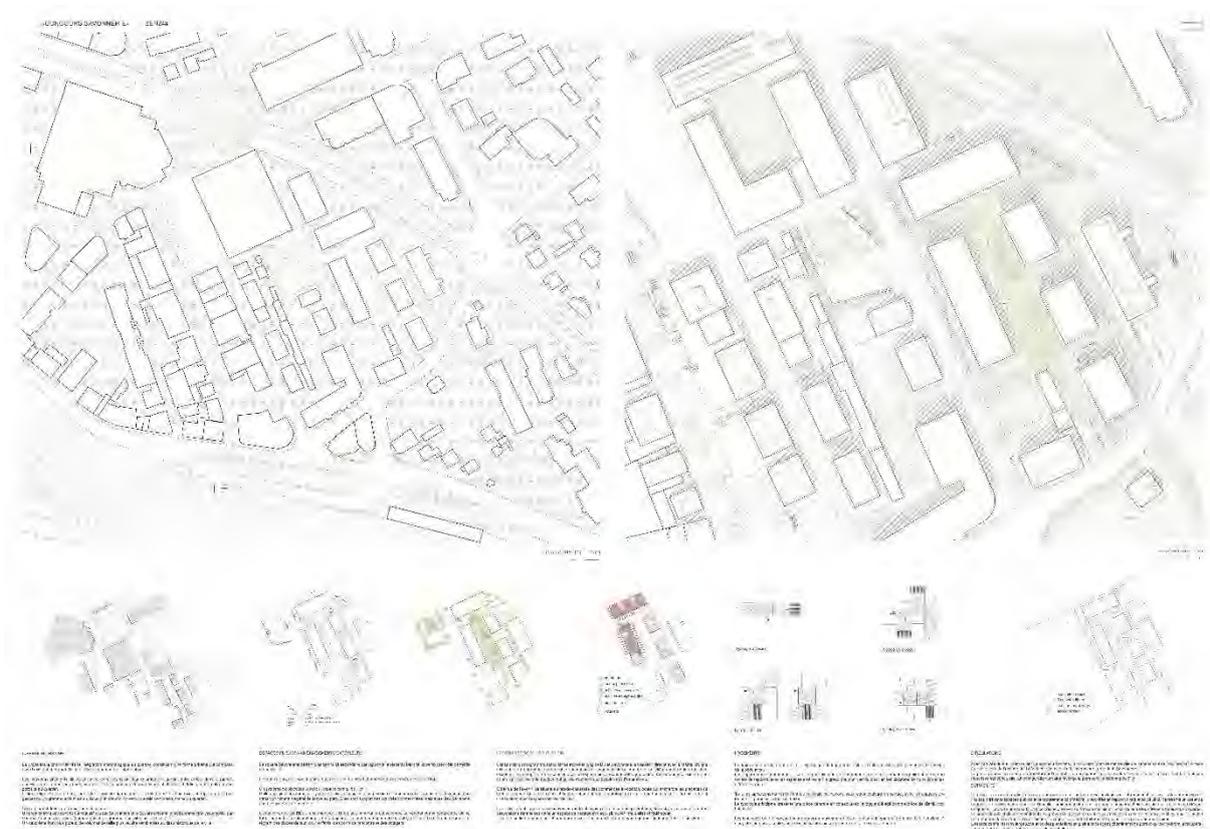


N°29 Zen 24

Architecte : David Viladomiu Ceballos

Bureau associé : Adrian Mellado Munoz

Architecte paysagiste : Andrea Arriola Fiol



N°33 Namassepasmousse

Architecte : Farra Zouboulakis & Associés architectes urbanistes SA

Bureau associé : Tekhne SA

Collaborateurs : Bassel Farra - Luca Truscello - Christina Zouboulakis – Jean-Daniel Beuchat -
Stéphanie Amstutz - Fiorenza Bianchi – Jean Daniel Beuchat



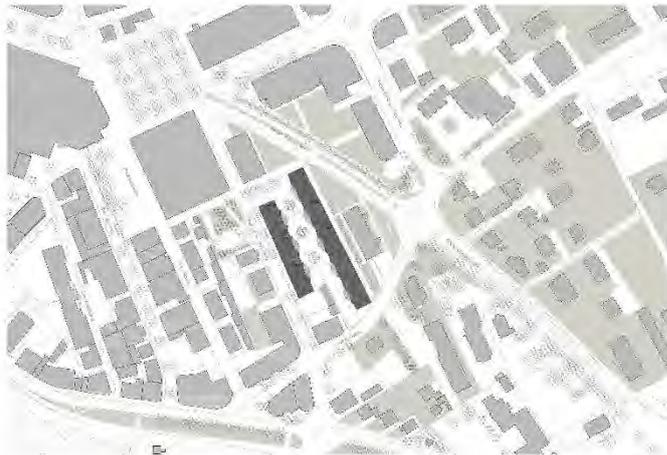
N°35 Salomon

Architecte : GDAP architectes

Collaborateur : David Gaston Robles



collaborateur
salomon



Plan de situation



Plan de détail

Introduction

Le projet de construction d'un immeuble résidentiel de 10 étages est situé dans un quartier en pleine expansion de la ville de Lyon. Le terrain est plat et dispose d'une superficie de 1500 m².

Le programme de construction prévoit la réalisation de 100 logements, répartis sur 10 étages. Les logements sont destinés à la location et à la vente.

Le maître d'ouvrage souhaite un immeuble moderne et écoresponsable, avec une architecture innovante et des matériaux de qualité.

Le projet est soumis à une étude d'impact environnemental et à une consultation publique. Les conclusions de ces études ont été prises en compte dans la conception de l'immeuble.

Le projet est financé par un prêt à taux zéro et une subvention de la ville de Lyon. Le maître d'ouvrage a choisi GDAP architectes pour la conception de l'immeuble.

Le projet est en cours de construction et sera livré en 2025. Le maître d'ouvrage est ravi de la collaboration avec GDAP architectes et de la qualité de l'immeuble.

Contexte

Le projet est situé dans un quartier en pleine expansion de la ville de Lyon. Le terrain est plat et dispose d'une superficie de 1500 m².

Le programme de construction prévoit la réalisation de 100 logements, répartis sur 10 étages. Les logements sont destinés à la location et à la vente.

Le maître d'ouvrage souhaite un immeuble moderne et écoresponsable, avec une architecture innovante et des matériaux de qualité.

Le projet est soumis à une étude d'impact environnemental et à une consultation publique. Les conclusions de ces études ont été prises en compte dans la conception de l'immeuble.

Le projet est financé par un prêt à taux zéro et une subvention de la ville de Lyon. Le maître d'ouvrage a choisi GDAP architectes pour la conception de l'immeuble.

Le projet est en cours de construction et sera livré en 2025. Le maître d'ouvrage est ravi de la collaboration avec GDAP architectes et de la qualité de l'immeuble.



N°36 Soap-Opera

Architecte : Pont12 Architectes SA

Collaborateur : Antoine Hahne



SOAP-OPERA Concept (2019-2021)

De public au privé

Chaque logement est un espace ouvert à la circulation et à la vie sociale. Les espaces communs sont conçus pour être des lieux de rencontre et de partage. Le projet est conçu pour être un lieu de vie et de travail.

Gîte pour

Le projet est conçu pour être un lieu de vie et de travail. Les espaces communs sont conçus pour être des lieux de rencontre et de partage. Le projet est conçu pour être un lieu de vie et de travail.

N°38 L'oiseau de bois

Architecte : Rico Bürkli Architektur GmbH

Collaborateurs : Rico Bürkli - Patrick Meyer



Implantation

Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant de la ville de Zurich, à l'ouest du centre-ville. Le site est situé sur une parcelle de 1200 m², bordée par des bâtiments existants et des espaces verts. L'implantation du projet est conçue pour s'intégrer harmonieusement dans le quartier, tout en créant un espace public de qualité. Le bâtiment est implanté sur une parcelle qui était auparavant occupée par un terrain vague. L'implantation est conçue pour maximiser l'utilisation de la parcelle tout en respectant les contraintes réglementaires. Le bâtiment est implanté sur une parcelle qui était auparavant occupée par un terrain vague. L'implantation est conçue pour maximiser l'utilisation de la parcelle tout en respectant les contraintes réglementaires.

Typologie

Il s'agit d'un projet de logement social de type « maison à appartements ». Le projet est composé de 120 logements répartis sur 5 étages. Les logements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants de la ville de Zurich. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie de qualité, avec des espaces communs et des équipements modernes. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie de qualité, avec des espaces communs et des équipements modernes. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie de qualité, avec des espaces communs et des équipements modernes.

Le site

Le site est situé dans un quartier résidentiel de la ville de Zurich. Le site est bordé par des bâtiments existants et des espaces verts. Le site est caractérisé par une topographie légèrement vallonnée. Le projet est conçu pour s'intégrer harmonieusement dans le quartier, tout en créant un espace public de qualité. Le bâtiment est implanté sur une parcelle qui était auparavant occupée par un terrain vague. L'implantation est conçue pour maximiser l'utilisation de la parcelle tout en respectant les contraintes réglementaires.

Le projet

Le projet est un projet de logement social de type « maison à appartements ». Le projet est composé de 120 logements répartis sur 5 étages. Les logements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants de la ville de Zurich. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie de qualité, avec des espaces communs et des équipements modernes. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie de qualité, avec des espaces communs et des équipements modernes. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie de qualité, avec des espaces communs et des équipements modernes.

Le programme

Le programme du projet est composé de 120 logements répartis sur 5 étages. Les logements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants de la ville de Zurich. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie de qualité, avec des espaces communs et des équipements modernes. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie de qualité, avec des espaces communs et des équipements modernes. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie de qualité, avec des espaces communs et des équipements modernes.

Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs du projet sont conçus pour offrir un cadre de vie de qualité. Le projet est doté d'un espace public de qualité, avec des espaces verts, des équipements modernes et des services communs. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie de qualité, avec des espaces communs et des équipements modernes. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie de qualité, avec des espaces communs et des équipements modernes. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie de qualité, avec des espaces communs et des équipements modernes.

N°39 Agora

Architecte : BBH Architectes Sàrl

Architecte paysagiste : Atelier Aya

Collaborateur : Argjend Hasani



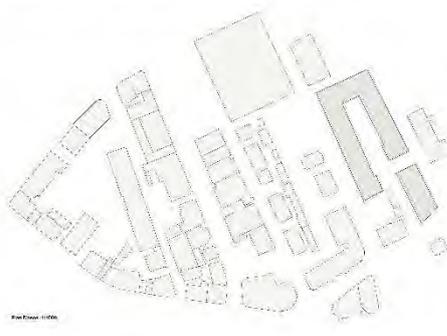
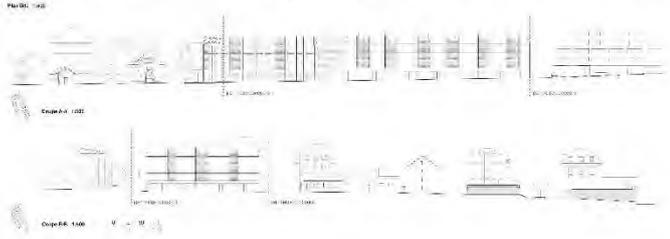
Concours Sommaire
AGORA



AGORA
Le projet AGORA est une résidence de 100 logements et d'un espace public communautaire. L'objectif est de créer un lieu de vie moderne et durable, qui favorise le lien social et le bien-être des habitants. Le projet est situé dans un quartier en pleine expansion, à proximité d'écoles, de commerces et de transports en commun.

Le programme prévoit 100 logements, répartis sur cinq étages. Les logements sont conçus pour être adaptés à différents types de familles et de modes de vie. Ils comprennent des espaces communs, des terrasses et des balcons. Le projet est également doté d'un espace public communautaire, qui comprend une cour d'entrée, des tables et des chaises, et des zones de détente.

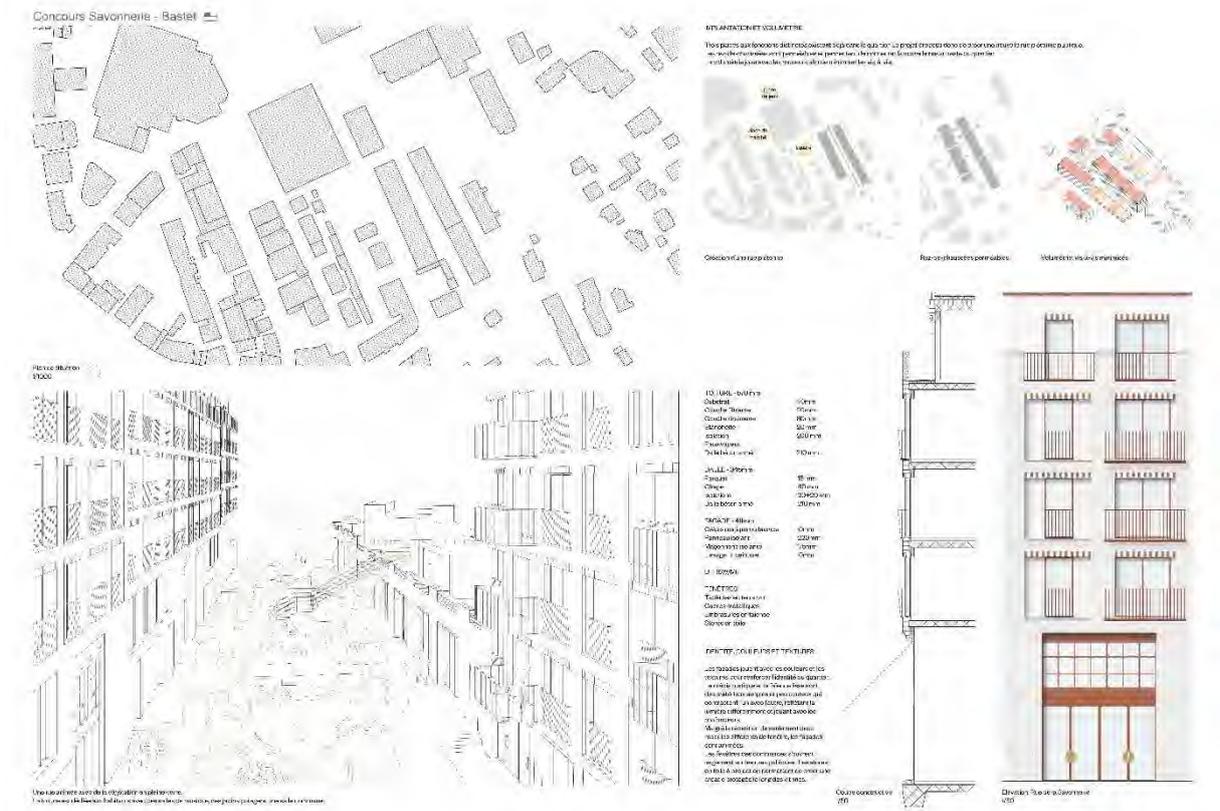
Le projet AGORA est une résidence moderne et durable, qui favorise le lien social et le bien-être des habitants. Le projet est situé dans un quartier en pleine expansion, à proximité d'écoles, de commerces et de transports en commun.



N°40 Bastet

Architecte : Coci Studio

Collaboratrice : Camille Bagnoud



N°41 Mix factory

Architecte : Cristea Arhitectura Sàrl

Architecte paysagiste : iulius Cristea



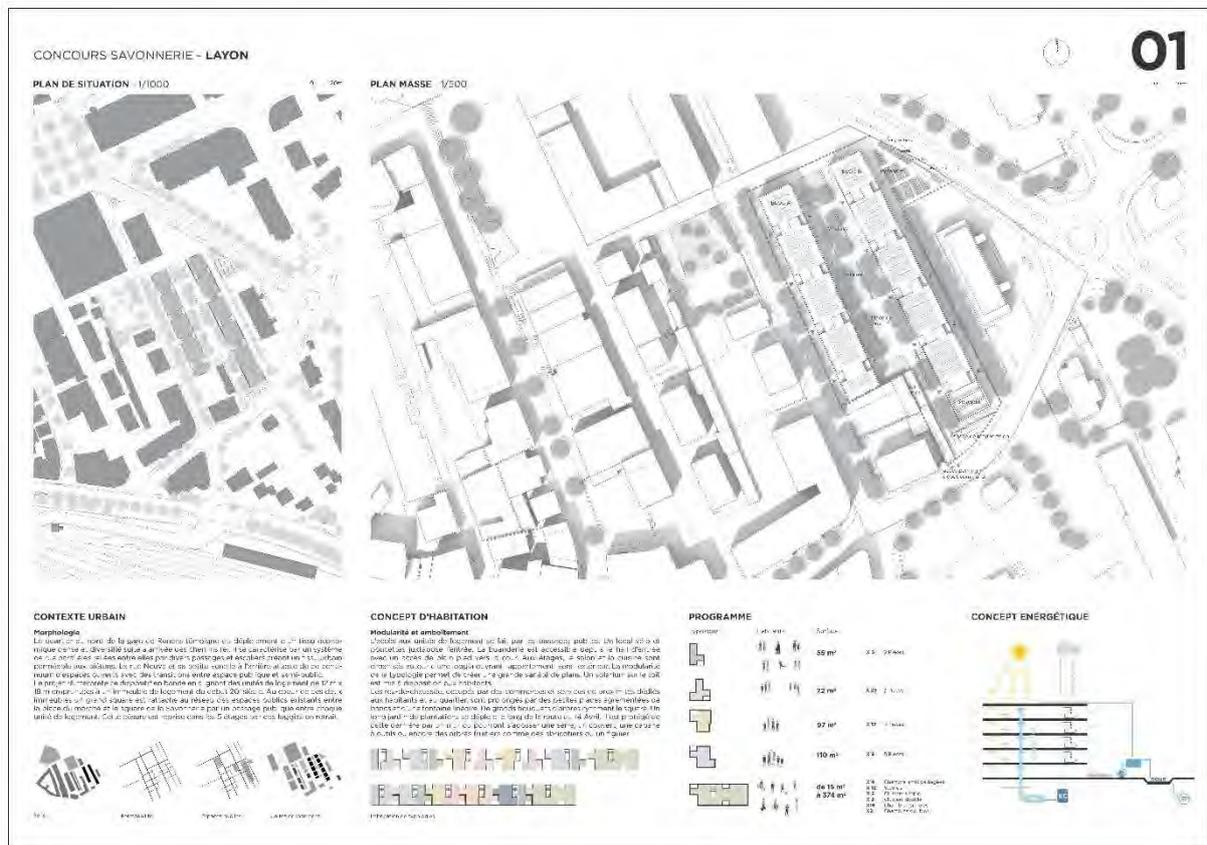
CONCOURS SAVONNERIE MIX FACTORY



N°42 Layon

Architecte : MSV architectes urbanistes Sàrl

Collaborateur : Simon Schmidig



N°43 Chiquitita

Architecte : Translocal Architecture GmbH

Collaborateur : Helko Walzer



CHIQUITITA (PROJEKT) | 1



PLAN DE SITUATION | 1:5000



INTRODUCTION

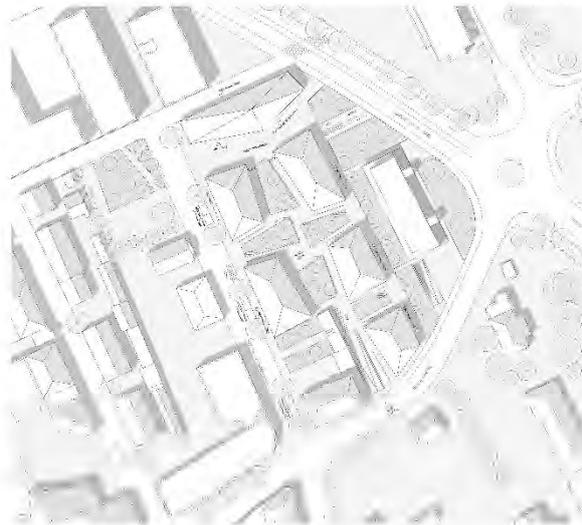
Le projet de développement de la zone commerciale de Chiquitita est un projet d'investissement majeur pour la ville. Il vise à créer un pôle d'attraction économique et sociale, en favorisant le développement durable et la qualité de vie des habitants.

DESCRIPTION

Le projet consiste en la construction de plusieurs bâtiments commerciaux et résidentiels, ainsi qu'en l'aménagement d'espaces publics et de zones vertes. Les bâtiments seront conçus pour être économes en énergie et respectueux de l'environnement.

CONCLUSION

Le projet de développement de la zone commerciale de Chiquitita est un projet d'investissement majeur pour la ville. Il vise à créer un pôle d'attraction économique et sociale, en favorisant le développement durable et la qualité de vie des habitants.



PLAN DE SITUATION | 1:5000

INTRODUCTION

Le projet de développement de la zone commerciale de Chiquitita est un projet d'investissement majeur pour la ville. Il vise à créer un pôle d'attraction économique et sociale, en favorisant le développement durable et la qualité de vie des habitants.

DESCRIPTION

Le projet consiste en la construction de plusieurs bâtiments commerciaux et résidentiels, ainsi qu'en l'aménagement d'espaces publics et de zones vertes. Les bâtiments seront conçus pour être économes en énergie et respectueux de l'environnement.

CONCLUSION

Le projet de développement de la zone commerciale de Chiquitita est un projet d'investissement majeur pour la ville. Il vise à créer un pôle d'attraction économique et sociale, en favorisant le développement durable et la qualité de vie des habitants.



N°44 îlot de fraîcheur

Architecte : Atelier Balan Semadeni

Architecte paysagiste : Waechter Nicolas

Collaboratrice : Stefana Balan Semadeni



Concours Sevenerie îlot de fraîcheur



CONCEPT

Le projet s'inscrit dans l'axe de la Sevenerie, un axe de développement urbain qui vise à créer un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. L'objectif est de créer un îlot de fraîcheur qui offre un espace de vie communautaire et un cadre de vie agréable.

Le projet s'inscrit dans l'axe de la Sevenerie, un axe de développement urbain qui vise à créer un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. L'objectif est de créer un îlot de fraîcheur qui offre un espace de vie communautaire et un cadre de vie agréable.

SCHEMA D'AMENAGEMENT

Le schéma d'aménagement illustre la disposition des bâtiments, des espaces verts et des zones de circulation. Il met en évidence la structure de l'îlot de fraîcheur et son intégration dans le tissu urbain existant.

PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE LOCALISATION



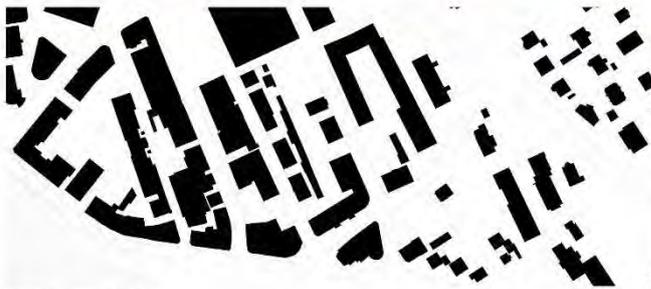
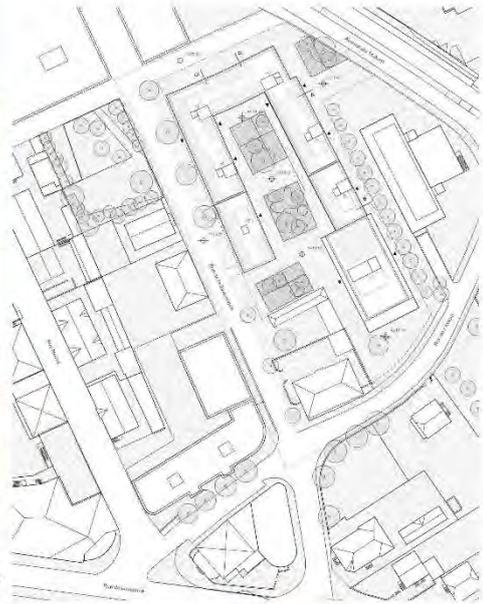
PLAN DE LOCALISATION



N°46 Les fraises sauvages
 Architecte : Altorfer & Bon
 Collaborateur : Gregory Bon



Exposition Documentaire / Les Petites Citoyennes



Organisation de projet
 L'édifice est composé de 1000 m² de surface commerciale et de 1000 m² de surface résidentielle. Le projet est financé par le Département de la Ville de Genève et par des investisseurs privés. Le projet est réalisé par l'architecte Altorfer & Bon en collaboration avec le constructeur Gregory Bon. Le projet est situé dans le quartier de la Corniche à Genève.

Le projet est financé par le Département de la Ville de Genève et par des investisseurs privés. Le projet est réalisé par l'architecte Altorfer & Bon en collaboration avec le constructeur Gregory Bon. Le projet est situé dans le quartier de la Corniche à Genève.

N°47 «Je me souviens»

Architecte : Envar Sàrl

Bureau associé : Philippe Leroy Architectes Sàrl

Architecte paysagiste : Interval paysage Sàrl

Collaborateurs : David Prudente - Laurent Bertschi – Agathe Caviale



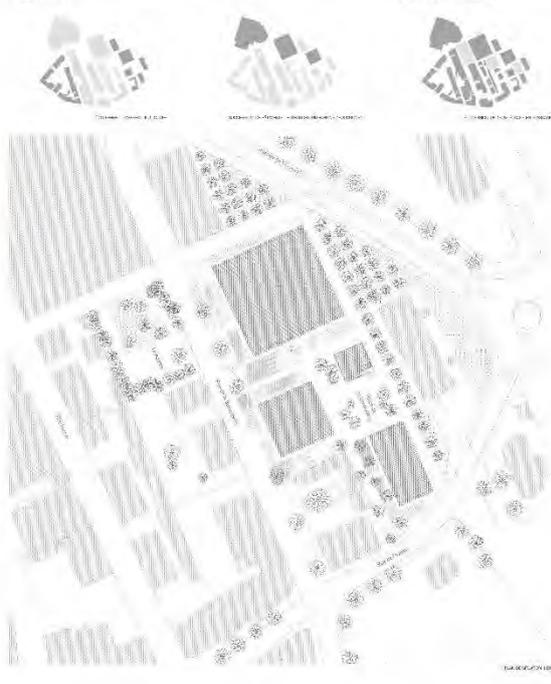
CONCOURS SAVONNERIE «JE ME SOUVIENS»



NOTES
 Le projet de concours a été lancé en 2014. Il s'agit d'un concours d'architecture pour la reconstruction de la zone industrielle de la Savonnerie à Genève. Le terrain est situé dans le quartier de la Savonnerie, à l'ouest de la ville, et est occupé par des bâtiments industriels datant des années 1950. Le projet vise à transformer ce site en un quartier résidentiel et commercial moderne, tout en préservant l'héritage industriel du lieu. Le terrain est divisé en plusieurs parcelles de différentes tailles, ce qui permet de créer une variété de typologies de logements et de commerces. Le projet est soutenu par la commune de Genève et le canton de Genève.

TOUR D'ÉTAT
 Le terrain est divisé en plusieurs parcelles de différentes tailles, ce qui permet de créer une variété de typologies de logements et de commerces. Le projet est soutenu par la commune de Genève et le canton de Genève.

NOTES
 Le projet de concours a été lancé en 2014. Il s'agit d'un concours d'architecture pour la reconstruction de la zone industrielle de la Savonnerie à Genève. Le terrain est situé dans le quartier de la Savonnerie, à l'ouest de la ville, et est occupé par des bâtiments industriels datant des années 1950. Le projet vise à transformer ce site en un quartier résidentiel et commercial moderne, tout en préservant l'héritage industriel du lieu. Le terrain est divisé en plusieurs parcelles de différentes tailles, ce qui permet de créer une variété de typologies de logements et de commerces. Le projet est soutenu par la commune de Genève et le canton de Genève.



N°49 HEPTA

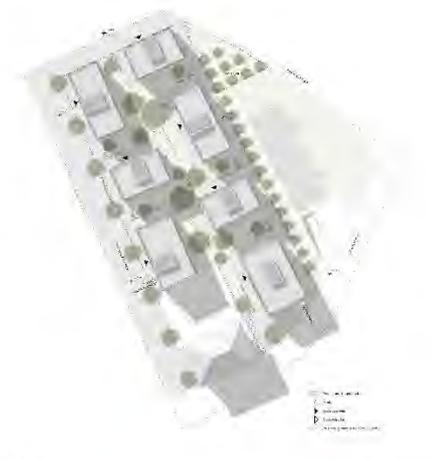
Architecte : Pannett & Locher architectes Sarl

Architecte paysagiste : Pascal Heyraud architecte paysagiste

Collaborateur : Christopher Pannett



HEPTA



Contexte
 Le projet de l'Hepta est situé dans un quartier résidentiel existant, caractérisé par une architecture traditionnelle et une densité moyenne. L'objectif principal est de créer un espace de vie moderne et durable, tout en respectant le cadre bâti environnant. Le site est entouré de bâtiments existants, ce qui impose des contraintes de hauteur et de volume. L'objectif est de créer un espace de vie moderne et durable, tout en respectant le cadre bâti environnant. Le site est entouré de bâtiments existants, ce qui impose des contraintes de hauteur et de volume.

Notions
 L'architecture de l'Hepta est inspirée par les principes de la modernité, avec une attention particulière portée sur la qualité de la construction et l'intégration de la nature. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur durabilité et leur capacité à vieillir avec élégance. L'objectif est de créer un espace de vie moderne et durable, tout en respectant le cadre bâti environnant. Le site est entouré de bâtiments existants, ce qui impose des contraintes de hauteur et de volume.

Conclusion
 L'Hepta est un projet ambitieux qui vise à transformer un quartier résidentiel existant en un espace de vie moderne et durable. Grâce à une architecture innovante et une intégration de la nature, l'Hepta offre un cadre de vie unique et agréable. L'objectif est de créer un espace de vie moderne et durable, tout en respectant le cadre bâti environnant. Le site est entouré de bâtiments existants, ce qui impose des contraintes de hauteur et de volume.



N°51 Aviron

Architecte : PFR architectes SA

Architecte paysagiste : Les Ateliers Lacroix

Collaborateur : Damien Romanens



CONCOURS SAVOIRIÈRE



CONCOURS SAVOIRIÈRE



FORME D'USAGE

AVIRON : FORME D'USAGE
Le projet est une réponse à un appel à projet lancé par la commune d'Aviron. Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de construction de logements sociaux. Le projet est situé dans un quartier ancien et doit répondre à des exigences de qualité de vie et de mixité sociale.

DESIGNER D'USAGE

AVIRON : DESIGNER D'USAGE
Le projet est une réponse à un appel à projet lancé par la commune d'Aviron. Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de construction de logements sociaux. Le projet est situé dans un quartier ancien et doit répondre à des exigences de qualité de vie et de mixité sociale.

AVIRON : DESIGNER D'USAGE
Le projet est une réponse à un appel à projet lancé par la commune d'Aviron. Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de construction de logements sociaux. Le projet est situé dans un quartier ancien et doit répondre à des exigences de qualité de vie et de mixité sociale.

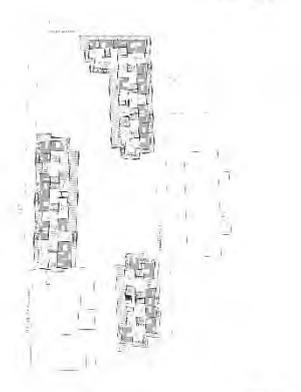
AVIRON



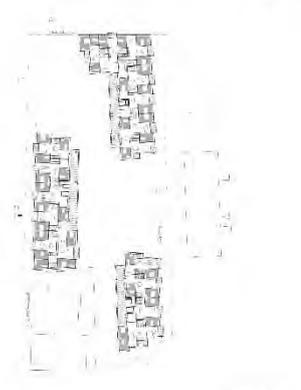
AVIRON



AVIRON



AVIRON



AVIRON

N°52 Ruban bleu

Architecte : Adrien Grometto architecte EPFL

Bureau associé : Mathilde Sudan architecte EPFZ

Architecte paysagiste : Sarem Sunderland

Collaborateurs : Adrien Grometto - Mathilde Sudan

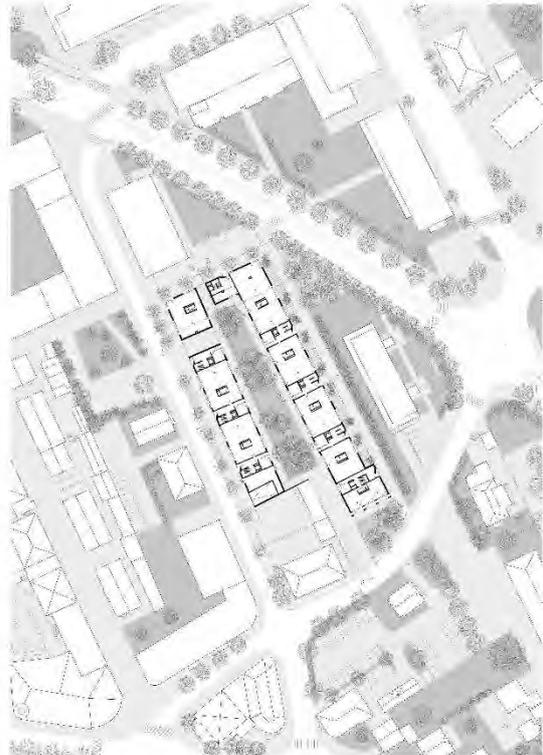


Concours Savonerie

Hôtel Bleu

Un immeuble qui concourra pour le Savonerie de ville de la ville de Ruban bleu dans le centre ville de Savonerie et de Ruban bleu. Le projet architectural est basé sur les principes de la ville de Ruban bleu, qui a été conçue par le célèbre architecte Adrien Grometto. Le projet architectural est basé sur les principes de la ville de Ruban bleu, qui a été conçue par le célèbre architecte Adrien Grometto.

Le projet architectural est basé sur les principes de la ville de Ruban bleu, qui a été conçue par le célèbre architecte Adrien Grometto. Le projet architectural est basé sur les principes de la ville de Ruban bleu, qui a été conçue par le célèbre architecte Adrien Grometto.



10/10/2010 11:22

10/10/2010 11:22

N°53 Wild Wild West

Architecte : Nicolas de Courten architectes Sàrl EPF SIA

Architecte paysagiste : Duo Architectes paysagistes



WILD WILD WEST

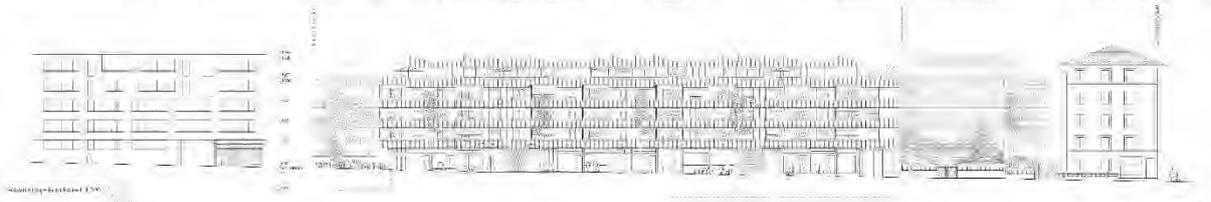


1. URBANISME COLLAGE

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain dense et complexe, caractérisé par une mixité d'habitat et d'activités. L'objectif est de créer un espace public de qualité, favorisant les rencontres et les échanges sociaux. Le projet propose une architecture ouverte et transparente, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé, avec des zones de détente et des équipements adaptés aux différents groupes d'âge.

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain dense et complexe, caractérisé par une mixité d'habitat et d'activités. L'objectif est de créer un espace public de qualité, favorisant les rencontres et les échanges sociaux. Le projet propose une architecture ouverte et transparente, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé, avec des zones de détente et des équipements adaptés aux différents groupes d'âge.

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain dense et complexe, caractérisé par une mixité d'habitat et d'activités. L'objectif est de créer un espace public de qualité, favorisant les rencontres et les échanges sociaux. Le projet propose une architecture ouverte et transparente, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé, avec des zones de détente et des équipements adaptés aux différents groupes d'âge.



N°55 9Grams

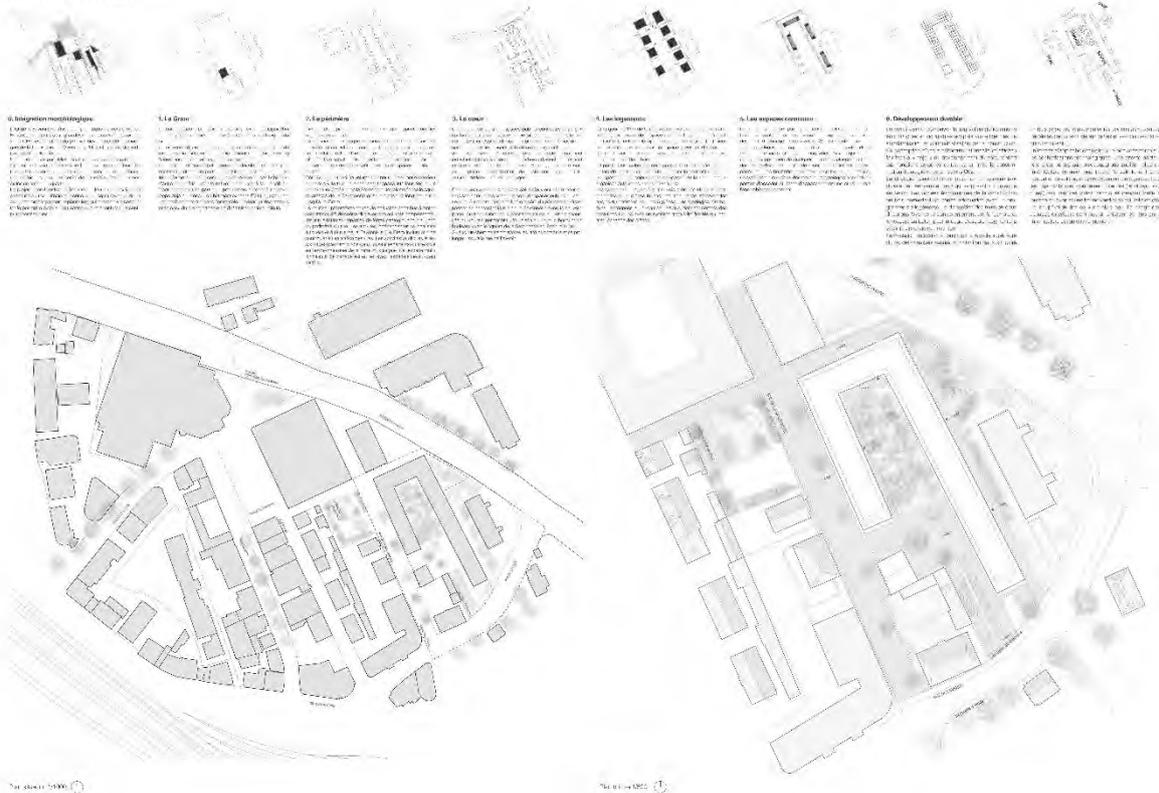
Architecte : Pablo Roel Herranz

Architecte paysagiste : Aitana Arroyo Samsó

Collaborateurs : Silvia Gonzalez - Andreu Pont - Eva Sanchez



Programa de usos 9GRAMS



N°56 Silene Fruticosa

Architecte : AFF architectes

Architecte paysagiste : Landschafts Architektur Brigit Hammer

Collaborateurs : Tiago Borges - Martin Fröhlich - Birgit Hammer



CONCOURS SAVONNERIE
Silene Fruticosa

Plan de secteur 1980

1980

Plan de secteur 2010

Zone d'étude
L'opération proposée s'inscrit dans le cadre de la Savonnerie, le quartier historique de la ville de Lyon, qui a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2018. Elle est située dans le quartier de la Savonnerie, à l'ouest de la ville, et est limitée par la rue de la Savonnerie au nord, la rue de la Savonnerie au sud, la rue de la Savonnerie à l'est et la rue de la Savonnerie à l'ouest.

Contexte
Le quartier de la Savonnerie est un quartier historique de la ville de Lyon, qui a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2018. Il est situé dans le quartier de la Savonnerie, à l'ouest de la ville, et est limité par la rue de la Savonnerie au nord, la rue de la Savonnerie au sud, la rue de la Savonnerie à l'est et la rue de la Savonnerie à l'ouest.

Objectifs
L'objectif principal de l'opération est de réhabiliter le quartier de la Savonnerie, en préservant son caractère historique et en améliorant ses conditions de vie. L'opération vise à créer un quartier moderne et durable, qui respecte l'héritage architectural du quartier.

Programme
Le programme de l'opération est composé de logements, de commerces et de services. L'opération vise à créer un quartier mixte et vivant, qui offre des logements de qualité et des services de proximité.

Conclusion
L'opération de réhabilitation du quartier de la Savonnerie est une opération ambitieuse, qui vise à préserver l'héritage architectural du quartier tout en améliorant ses conditions de vie. Elle est une opération clé pour le développement durable de la ville de Lyon.

N°57 STAIRWAY TO HEAVEN

Architecte : Grandolfi Cilician Architectes EPFL

Bureau associé : Fabien Cerutti Architectes EPFZ

Collaborateurs : Matteo Gandolfi - Irma Cilician - Fabien Cerutti



STAIRWAY TO HEAVEN

CONCOURS SAVONNERIE



TERRITOIRE



Le projet s'inscrit dans un tissu urbain dense et historique, caractérisé par une trame régulière de rues et de bâtiments. L'objectif est de créer un édifice qui dialogue avec son environnement tout en apportant une touche contemporaine.

IMPLANTATION

L'implantation du bâtiment a été soigneusement étudiée pour maximiser l'exposition lumineuse et intégrer des espaces verts. Les volumes sont articulés autour d'un axe central, permettant une circulation fluide et une connexion avec les espaces publics adjacents.

CONTEXTE, RELATIONS, POROSITÉ

Le projet est conçu pour favoriser les interactions sociales et la porosité entre les espaces intérieurs et extérieurs. Des terrasses, des jardins et des zones de rencontre sont intégrés à l'architecture, créant une véritable 'escalier vers le ciel'.

CONSTRUCTION ET ENVIRONNEMENT

Le bâtiment est construit avec des matériaux durables et innovants, privilégiant la qualité de construction et l'efficacité énergétique. Des solutions techniques ont été mises en œuvre pour optimiser le confort des occupants et réduire l'empreinte carbone.

MORPHOLOGIE DU BÂTI

La morphologie du bâtiment est caractérisée par ses volumes en escalier, qui créent une silhouette unique et dynamique. Les façades sont travaillées avec soin, intégrant des éléments de végétation et des matériaux nobles.



N°58 Par-delà les nuages

Architecte : Atelier Ora - Orti Riscassi Architekten GmbH

Architecte paysagiste : Alsina Fernandez landschaft Architektur

Collaboratrice : Iliara Riscassi



Plan de site, 1/500



Plan de site, 1/500

CONCEPTS ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS

Le projet architectural et paysager vise à créer un environnement de vie moderne et durable, qui intègre harmonieusement l'architecture et le paysage. L'objectif principal est de créer un espace communautaire qui favorise le bien-être et la qualité de vie des habitants.

Le projet architectural et paysager vise à créer un environnement de vie moderne et durable, qui intègre harmonieusement l'architecture et le paysage. L'objectif principal est de créer un espace communautaire qui favorise le bien-être et la qualité de vie des habitants.

CONCEPTS ARCHITECTURAUX

Le projet architectural vise à créer un environnement de vie moderne et durable, qui intègre harmonieusement l'architecture et le paysage. L'objectif principal est de créer un espace communautaire qui favorise le bien-être et la qualité de vie des habitants.

Le projet architectural vise à créer un environnement de vie moderne et durable, qui intègre harmonieusement l'architecture et le paysage. L'objectif principal est de créer un espace communautaire qui favorise le bien-être et la qualité de vie des habitants.

CONCEPTS PAYSAGERS

Le projet paysager vise à créer un environnement de vie moderne et durable, qui intègre harmonieusement l'architecture et le paysage. L'objectif principal est de créer un espace communautaire qui favorise le bien-être et la qualité de vie des habitants.

Le projet paysager vise à créer un environnement de vie moderne et durable, qui intègre harmonieusement l'architecture et le paysage. L'objectif principal est de créer un espace communautaire qui favorise le bien-être et la qualité de vie des habitants.

Le projet paysager vise à créer un environnement de vie moderne et durable, qui intègre harmonieusement l'architecture et le paysage. L'objectif principal est de créer un espace communautaire qui favorise le bien-être et la qualité de vie des habitants.

Le projet paysager vise à créer un environnement de vie moderne et durable, qui intègre harmonieusement l'architecture et le paysage. L'objectif principal est de créer un espace communautaire qui favorise le bien-être et la qualité de vie des habitants.

N°59 Odelay

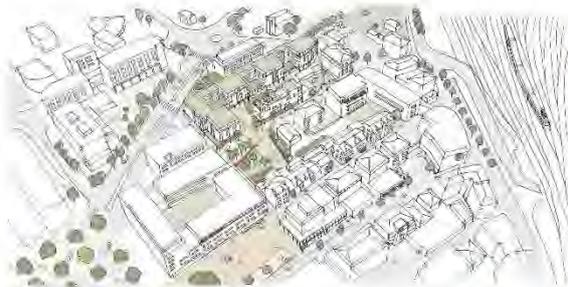
Architecte : Müller Schnörringer Architekten GmbH

Architecte paysagiste : Cadrage Landschaftsarchitekten GmbH

Collaborateur : David Müller



Odelay



Odelay, le village de maisons individuelles est une expression d'écologie et de durabilité, qui s'inscrit dans le cadre d'un projet d'habitat durable. Le projet est situé dans le quartier de Odelay, à proximité du centre-ville de Odelay. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, qui offrent une grande variété de logements. Les bâtiments sont conçus pour être économes en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Le projet est également doté d'un espace public de qualité, qui permet aux habitants de profiter de la vie de quartier.

Le projet est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Les bâtiments sont conçus pour être économes en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Le projet est également doté d'un espace public de qualité, qui permet aux habitants de profiter de la vie de quartier.

Le projet est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Les bâtiments sont conçus pour être économes en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Le projet est également doté d'un espace public de qualité, qui permet aux habitants de profiter de la vie de quartier.

Le projet est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Les bâtiments sont conçus pour être économes en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Le projet est également doté d'un espace public de qualité, qui permet aux habitants de profiter de la vie de quartier.

Le projet est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Les bâtiments sont conçus pour être économes en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Le projet est également doté d'un espace public de qualité, qui permet aux habitants de profiter de la vie de quartier.

Le projet est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Les bâtiments sont conçus pour être économes en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Le projet est également doté d'un espace public de qualité, qui permet aux habitants de profiter de la vie de quartier.

Le projet est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Les bâtiments sont conçus pour être économes en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Le projet est également doté d'un espace public de qualité, qui permet aux habitants de profiter de la vie de quartier.

Le projet est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Les bâtiments sont conçus pour être économes en énergie et pour offrir un haut niveau de confort. Le projet est également doté d'un espace public de qualité, qui permet aux habitants de profiter de la vie de quartier.



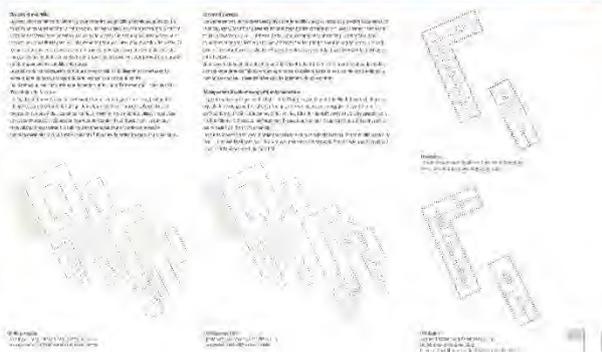
N°60 Rox et Rouky

Architecte : Esposito + Javet architectes associés SA

Collaborateurs : Alfonso Esposito - Gianmarco Maddalena - Claudia Awad - Ardian Uka - Sylwia Strelcyk



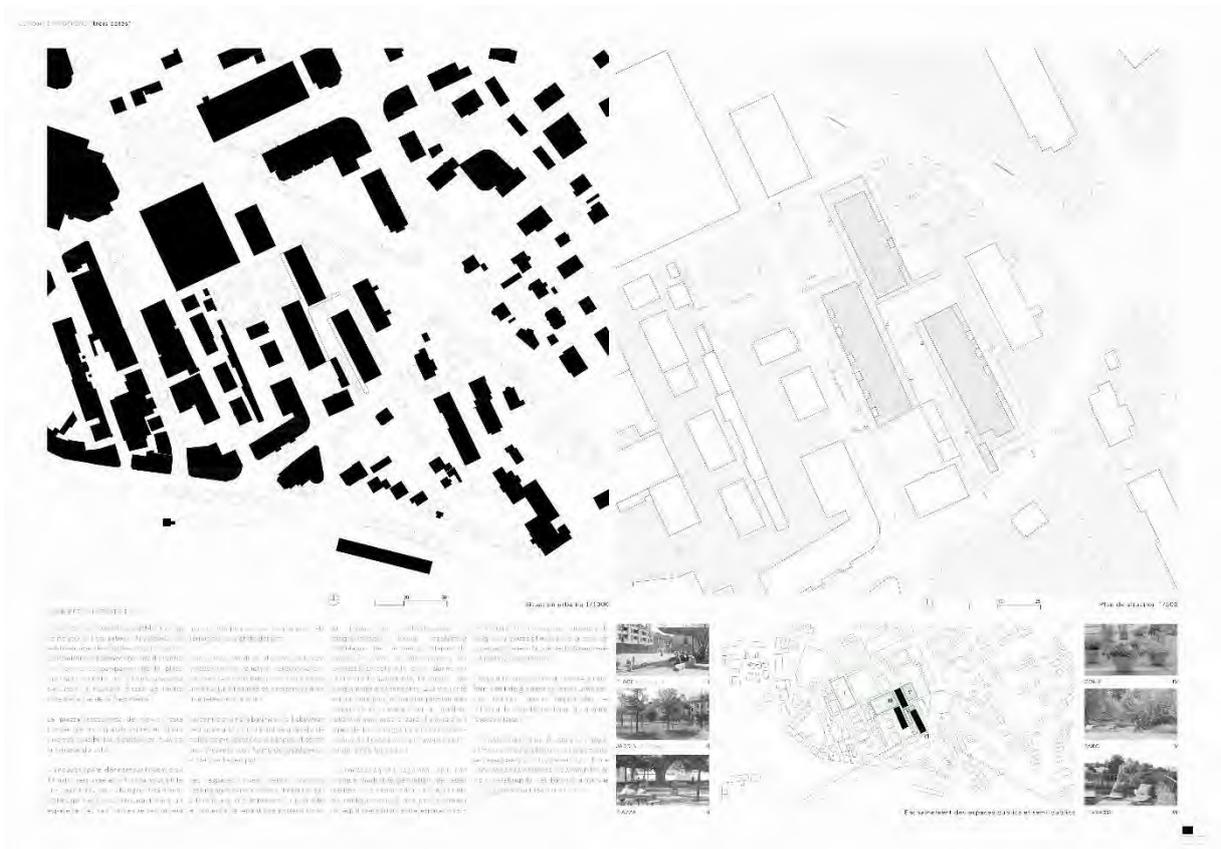
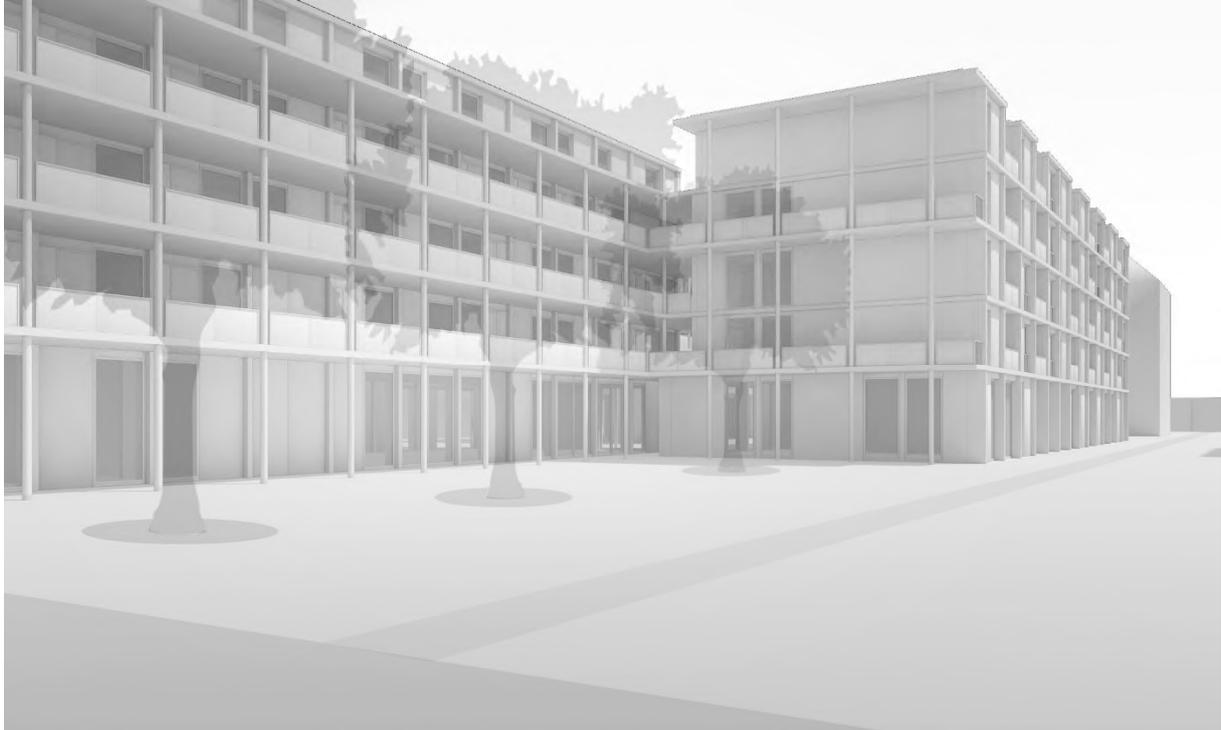
Composé Savennier
ROX ET ROUKY



N°61 Trois côtés

Architecte : Zellweger Architektur Urbanistik

Collaborateur : Florentin Zellweger



N°62 Les Jardins Suspendus

Architecte : Cassa Contemporary Architectural solutions SA

Collaborateur : Dusan Velebit



Les Jardins Suspendus

Contexte Urbain



Image vue 3D

Il s'agit d'un projet des jardins suspendus répondant à deux besoins essentiels, il met en avant les interactions sociales et encourage le développement durable. Il est basé sur l'équité et le bien-être de ses habitants ce qui contribue à créer une communauté, plutôt que de privilégier l'isolement et la privacité, comme dans le cas de logements actuels.

Le bâtiment possède un rez-de-chaussée qui favorise les rencontres et les activités à différents niveaux : pour les résidents du projet, pour les visiteurs et pour les usagers du quartier.

Un grand espace central, composé de jeux et d'espaces de loisir situés sur le toit de la parcelle, comme pour intégrer les autres quartiers du centre de Genève à la socialisation.

Payette : La végétation naturelle est omniprésente dans le bâtiment : des jardinières sur les balcons, des espaces verts au rez-de-chaussée, des terrasses gazonnées pour le détente et des poignées communales. Cette composition verte est la colonne vertébrale du projet. Elle permet une variété d'avantages allant du confort assuré de l'habitation, en passant par la régulation de la chaleur et de l'humidité, jusqu'à soutenir d'une économie locale, grâce à l'exploitation des produits pour les habitants.



Plan de situation 1/10000ème



Plan 1/5000ème

